

Rapports

sur les situations en matière de

développement

durable

et d'

égalité

entre les

femmes et les **hommes**

2015

Introduction

Pour cette année 2015, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a fait le choix original de vous présenter de manière conjointe le rapport développement durable – conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement – et le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – nouvelle obligation réglementaire issue de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

L'ambition ici affichée est de réfléchir la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes comme finalité du développement durable dans sa dimension sociale. L'égalité entre les femmes et les hommes est une composante à part entière du développement dit soutenable dans la mesure où cela vise à lutter contre la perpétuation des inégalités de développement dans ses dimensions économique, sociale et politique. Par ailleurs, une approche par le genre des actions déployées a un effet accélérateur certain sur les transformations d'ordre sociétal.

Les cinq finalités du développement durable organisent le présent document :

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Cohésion sociale, solidarité des territoires et des générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Dynamique de développement responsable.

Le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes viendra illustrer l'enjeu de l'épanouissement de tous les êtres humains à la finalité 4 du rapport sur la situation en matière de développement durable.

La prise en compte du développement durable et l'égalité entre les femmes et les hommes seront analysées à la fois sous l'angle des politiques publiques déployées par l'Agglomération, mais également au travers du fonctionnement interne de la collectivité (gestion du patrimoine, égalité professionnelle...).

Parce que cette présentation conjointe des rapports développement durable et égalité entre les femmes et les hommes est déjà une manifestation de l'engagement de la Communauté d'Agglomération, ce travail est le fruit d'une mobilisation de l'ensemble des services de la collectivité.

Le Président,

Louis VOGEL

La Vice Présidente déléguée au
développement durable

Françoise LEFEBVRE

Sommaire

1 / Analyse des politiques publiques selon les finalités du développement durable

- a/Optimiser la **mobilité** pour lutter contre le **changement climatique**.....p 6
Bilan & Perspectives de territoire
- b/ La **méthanisation** : un moyen d'**optimiser nos déchets**, préserver nos **ressources** et se rapprocher de l'**autonomie énergétique**p 11
Bilan & Perspectives de territoire
- c/ La **politique de la ville** pour favoriser la **cohésion sociale, la solidarité des territoires et des générations**..p 17
Bilan & perspectives de territoire
- d/ **L'égalité femme/homme** pour un **épanouissement** de chacun.....p22
Bilan & perspectives de territoire
- e / **Programme Local de L'habitat** pour assurer un **développement équilibré** du territoire... p 32
Bilan & Perspectives de territoire

2 / Analyse des pratiques internes selon les finalités du développement durable

- a/ **Réhabiliter** pour lutter contre le **changement climatique**.....p 40
Bilan & Perspectives interne
- b/ **L'éco-team** : ensemble pour **préserver nos ressources** et optimiser nos moyens....p 44
Bilan & Perspectives interne
- c/ **La mutualisation** des **services**, des **compétences** et des **marchés** pour **favoriser la solidarité des territoires**.....p 47
Bilan & Perspectives interne
- d/ **L'égalité femme/homme** pour un **épanouissement** de chacun.....p 49
Bilan & Perspectives interne
- e / **16 communes** pour le **développement du territoire** ...p 51
Bilan & Perspectives interne

3 / Indicateurs

I/
Analyse
des
politiques
PUBLIQUES
selon les
finalités du
développement
durable

a/ Optimiser la mobilité sur le territoire pour lutter contre le changement climatique

La finalité 1 du développement durable vise à lutter contre le changement climatique. Cet objectif implique la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la sobriété des consommations d'énergies et le recours aux énergies renouvelables. Elle implique également de nouvelles stratégies d'adaptation pour anticiper et prévenir les effets inévitables du changement climatique déjà perceptibles pour les populations et activités vulnérables.

Contexte

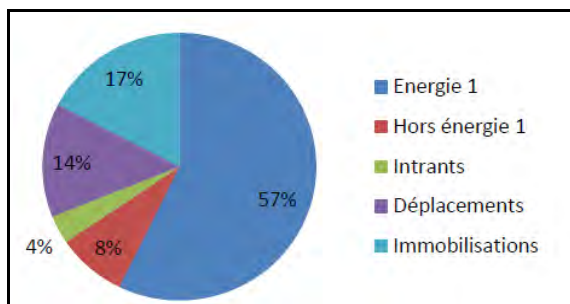
Dans le cadre du plan climat énergie Territorial, un bilan des Gaz à effet de serre a été effectué. L'étude a porté sur les émissions énergétiques directes liées à la gestion du patrimoine communal et à l'exercice des compétences.

2 types de déplacement ont donc été pris en compte dans le profil climat :

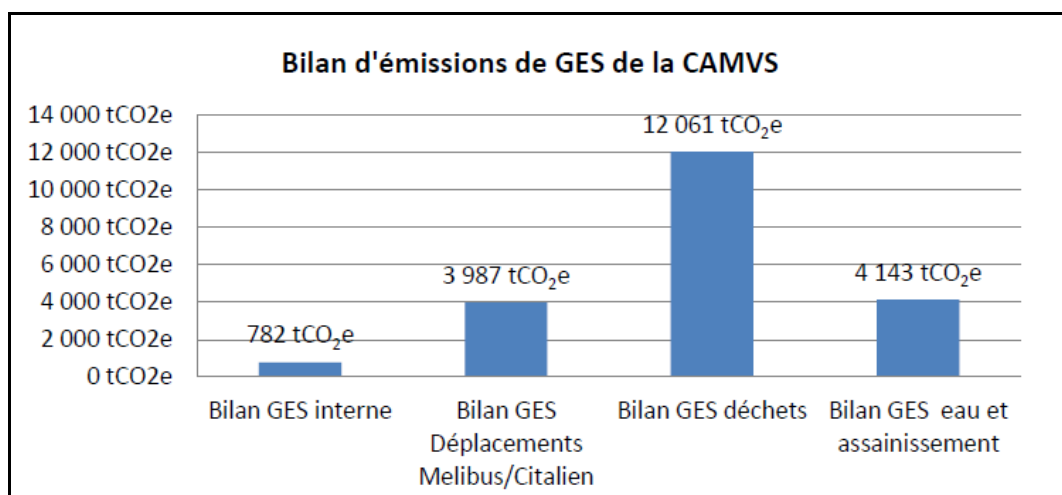
- les déplacements des agents dans le cadre de leur fonction
- les déplacements de la flotte Mélibus et Citalien

Les déplacements des agents contribuent à 15% du bilan GES interne à la collectivité.

Répartition des émissions de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine



Le bilan GES de la flotte Melibus contribue à hauteur de près de 20% des émissions liées à l'exercice des compétences.



Ces premiers chiffres, même s'ils ne représentent qu'une partie des émissions GES liées aux déplacements sur le territoire, montrent bien l'importance d'agir sur l'ensemble de la chaîne des déplacements pour pouvoir limiter nos émissions de gaz à effet de serre et ainsi lutter contre le changement climatique.

I-a -1 Bilan de l'année 2015

La nouvelle gouvernance de l'Agglomération Melun Val de Seine a fait évoluer en 2015 son approche de la mobilité. La création d'un service « mobilité » est le premier acte visible de ce changement. Depuis le second semestre 2015, la mobilité n'est plus traitée selon le mode de déplacement (transport en commun, liaisons douces...) mais selon une vision globale et transversale. L'objectif de ce nouveau service est d'organiser la mobilité de façon cohérente au vu du développement urbain et économique du territoire. Différents projets ont été menés pour atteindre cet objectif.

L'intermodalité favorisée : l'étude TZEN/Melibus

L'arrivée du bus à haut niveau de service reliant Sénart à Melun- le TZEN- se précise. Afin de promouvoir l'intermodalité avec le réseau existant Melibus, l'Agglomération Melun Val de Seine a participé à une étude menée par le STIF, pour évaluer l'impact du TZEN et anticiper au mieux les modifications à venir du réseau. L'objectif étant bel et bien de faire que les deux réseaux soient complémentaires et efficaces. L'étude a été finalisée au cours du second semestre 2015. Les résultats posent les bases d'un réseau adapté et irriguant au mieux le territoire en transport en commun.

Une flotte Melibus de plus en plus performante

- *Développement de l'offre soir et we :*

Depuis le mois de février, les bus des principales lignes du réseau Melibus, (lignes A,C,D,E,F et L) circulent jusqu'à environ 23h en semaine et le samedi. De plus, Les lignes H Melun et H Dammarie-les-Lys qui fonctionnent le dimanche et les jours fériés ont vu leur fréquence doubler et leur amplitude horaire augmenter.

En septembre 2015, une nouvelle évolution du réseau a permis de doubler la fréquence de la ligne E (ligne principale du réseau) de 1/4h à la place d'1/2h.

Ce développement d'offre important a été rendu possible grâce à l'engagement de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et grâce au STIF qui a financé ces actions à 100 %.

- *Réseau accessible*

33 arrêts ont été rendus accessibles en 2015 pour un coût de travaux de 363 790€ HT . Ce sont donc 239 arrêts sur les 380 existants du réseau qui répondent aux normes.

- *Une évolution des fréquentations remarquables.*

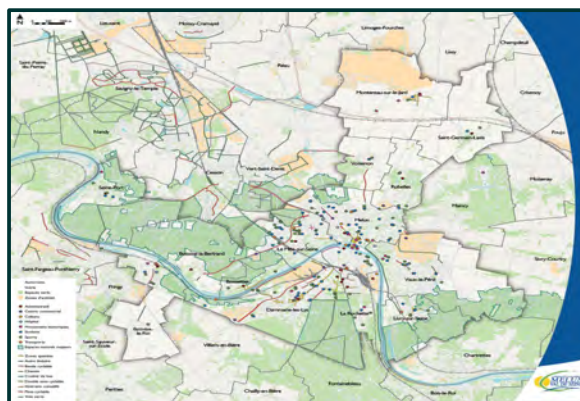
Depuis 2012, et la restructuration du réseau bus, la fréquentation de Melibus ne cesse

d'augmenter. Les résultats pour 2015 sont cependant particulièrement bons avec une augmentation de 14 % en moyenne sur les principales lignes en semaines.

En analysant les résultats, on observe des augmentations de près de 25% sur la ligne E en semaine (ligne principale). Le type de déplacement évolue également avec l'utilisation de Melibus pour des trajets intra-agglo et autre que des déplacements domicile-travail, signe que le réseau répond qualitativement à une vraie demande des habitants du territoire. Dernier enseignement de cette évaluation, en terme de transport en commun, c'est bien le développement d'une offre qualitative qui développe la demande....une belle perspective pour Melibus !

Liaisons douces : un nouveau schéma directeur

Le nouveau schéma directeur des liaisons douces a été approuvé en mai 2015 par le conseil communautaire. Il vient actualiser un document datant de 2007. Ce dernier permet ainsi de faire évoluer les projets de travaux en fonction des nouveaux besoins dus à l'aménagement du territoire et aux nouveaux pôles générateurs de déplacements. Il a également pour objectif de résoudre les problèmes de continuités cyclables sur le court terme via un programme d'aménagement. Il a



ainsi pour vocation, en proposant de nouvelles priorités d'aménagement, de proposer à différentes échelles de temps une vision globale de la « mobilité douce » sur le territoire.

Budget : 140k€/an sur 3 ans

Accompagnement des communes sur les problématiques cyclables.

Les services de l'Agglomération sont, sur tous les domaines, à l'écoute des demandes communales et peuvent les accompagner dans leurs problématiques techniques. Sur les questions de mobilité douce, l'Agglomération Melun Val de Seine a tout particulièrement accompagné l'agenda 21 de la ville de Melun dans ses réflexions. L'objectif était de définir, en partenariat avec les services techniques de la ville et de l'Agglomération mais également les citoyens engagés, des actions et des aménagements pour développer la pratique du vélo sur la ville. La complémentarité avec les travaux prévus dans le cadre du schéma directeur des liaisons douces a été recherchée pour répondre aux besoins spécifiques locaux.

I- a-2 Perspectives de l'année 2016

Un Plan Local de Déplacement (PLD) pour définir une stratégie de mobilité à court terme sur le territoire

Les Plans Locaux de Déplacements (PLD) sont une spécificité prévue par le Code des Transports en Île-de-France. Ils s'inscrivent dans le cadre du Plan de Déplacement Urbains d'Île de France (PDUIF), lequel définit les orientations et actions à l'échelle régionale. Les PLD ont par conséquent vocation à en préciser et détailler le contenu par territoire. Ils constituent des outils de planification permettant de définir une stratégie globale en matière de mobilité, intégrant l'ensemble des modes de déplacements, à l'échelle d'un bassin de vie cohérent et en relation avec l'évolution de l'aménagement urbain et

l'augmentation de population. Ils se traduisent par un programme d'actions opérationnelles pouvant être mis en œuvre rapidement (sous cinq ans), et ceci afin de changer les conditions de déplacements (évolution des infrastructures et des réseaux) et faire évoluer les comportements vers une mobilité plus durable.

Le PLD de l'Agglomération Melun Val de Seine comprendra une importante phase de diagnostic qui devra apporter une connaissance fine de la mobilité sur le territoire, mais également identifier les points forts et dysfonctionnements actuels afin de définir les principaux enjeux. C'est sur la base de ce travail de diagnostic qu'un programme d'actions pourra être établi.

Budget : 250 000€ (subventionnable à près de 60%)

Développer le réseau Melibus notamment sur les nouvelles communes membres

- Développer l'offre existante
3 demandes ont été effectuées au STIF pour développer et améliorer le réseau Melibus.
 - Le doublement de la fréquence de la ligne E le samedi,
 - Développer le réseau le dimanche et les jours fériés
 - Développer la fréquence des lignes évaluées comme surchargées

Budget : STIF

- Mise en accessibilité du réseau
En 2016, 50 arrêts de bus supplémentaires seront rendus accessibles. Une dernière tranche sera également peut-être lancée.

Budget travaux inscrit : 490 000€

- Amélioration de la flotte
En 2016, la flotte Melibus sera enrichie de 3 bus articulés en remplacement du bus standard. Ces nouveaux bus, aux dernières normes environnementales, permettront de transporter plus de personnes pour un bilan carbone moindre. Deux autres bus de taille standard viendront également en remplacement de l'ancienne flotte.

Budget : STIF

- Développement du réseau sur les nouvelles communes de l'Agglomération
Les communes de Saint Fargeau-Ponthierry et Pringy sont desservies par les bus du réseau du canton de Perthes en Gâtinais. La majorité des lignes desservant ces communes ont une vocation scolaire. Seules, deux lignes régulières irriguent ces 2 communes. Un service Transport à la Demande existe également sur St Fargeau-Ponthierry. A partir d'une analyse des pratiques de déplacement (notamment sur la base des données domicile-travail de l'INSEE), une étude sera menée en 2016 pour étudier le raccordement de ces 2 communes au réseau Melibus.

Budget : STIF

- Réflexion sur le Transport à la Demande (TAD)
Une réflexion sur l'extension d'un TAD aux 16 communes de l'Agglomération sera également menée en 2016. Un Transport à la Demande, permettrait de répondre à des besoins sur les communes les moins densément urbanisées. Ce service offre en effet une certaine souplesse dans l'offre mise en place, avec des moyens adaptés aux besoins exprimés et des coûts non plus annuels forfaitaires mais

fonction du service rendu. La faisabilité sera donc menée en 2016 pour évaluer l'opportunité de ce service de transport, de définir les principes de fonctionnement, et d'étudier la complémentarité voire l'adaptation avec le réseau Mèlibus..

Budget : 40 000€

Travaux liaisons douces

Les premiers travaux préconisés par le schéma directeur seront lancés en 2016. Les études techniques seront menées en interne. Les communes concernées sont Melun et La Rochette.

Budget : 140 000€

L'aménagement du Quartier Centre Gare et du Quartier Saint Louis.

Le nouveau quartier centre gare a une vocation toute particulière en terme de mobilité pour le territoire : il accueillera un Pôle d'Échange Multimodale (PEM). Sa reconversion permettra de faire de ce quartier une réelle plate-forme de mobilité.

L'accueil du Tzen, la présence de la gare SNCF et d'une nouvelle gare routière, le développement des infrastructures cyclables, mais également la proximité du Clos Saint Louis et du centre ville de Melun feront de cet espace un nœud névralgique du territoire. Le service mobilité sera tout particulièrement associé pour que tous les modes de déplacements soient pris en compte dans les réflexions d'aménagement.

L'évolution de ce quartier sera notamment prise en compte dans le PLD afin d'anticiper au mieux ces changements.

Déplacement des agents

Dans le cadre du plan climat énergie territorial, l'Agglomération s'engage à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre. Une bonne gestion des déplacements professionnels des agents est un levier pour limiter la consommation de carburant et ainsi la production de GES. Le service mobilité en partenariat avec l'Eco- eam¹ et le service développement durable élaborera un plan de déplacement des agents.

Dans une logique d'optimisation de l'action, les communes membres, et notamment les obligées (plus de 250 agents) pourront être associées à la réflexion.

Budget : ressource interne

Les autres projets qui contribuent à la lutte contre le changement climatique....

Le Plan Climat Énergie territorial,
Mon Plan renov',
Le projet GO ECO et l'efficacité énergétique des entreprises....

Pour en savoir plus, rdv sur :

Melunvaldeseine.fr

¹ Eco-team : groupe d'agents bénévoles de la CAMVS mettant en place des actions éco-responsables

b/ La méthanisation : un moyen d'optimiser nos déchets, préserver nos ressources et se rapprocher de l'autonomie énergétique

La seconde finalité du développement durable prône la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources naturelles. Effectivement, la biosphère constitue une infrastructure écologique apportant aux sociétés humaines de multiples biens et services indispensables contribuant à leur survie. Or la biodiversité, l'eau, l'air, les sols se dégradent, alors que ces ressources naturelles ne sont pas infinies : ce constat de rareté implique de préserver la diversité biologique par une gestion raisonnée des milieux naturels et des ressources pour protéger les grands équilibres écologiques à l'œuvre sur la planète, et préserver in fine notre cadre de vie. Le projet de méthanisation est une façon pour l'Agglomération d'optimiser nos ressources.

Contexte

L'Agglomération Melun Val de Seine s'est engagée lors de la préfiguration de son plan climat à suivre les objectifs européens et nationaux dits des « 3x20 » demandant d'intégrer 23 % d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique du territoire. De plus, dans le cadre de l'étude sur le potentiel des énergies renouvelables réalisée dans la phase diagnostic, la méthanisation a été identifiée comme extrêmement pertinente sur notre territoire.

Pour rappel, la méthanisation est un processus naturel de dégradation de la matière organique qui produit un gaz appelé biogaz.

2 scénarios existent pour ce biogaz :

- Électricité et chaleur sont produites par cogénération. L'électricité est revendue tandis que la chaleur devra être utilisée à proximité de l'unité.
- Affiné en bio-méthane, il peut être injecté dans le réseau de gaz naturel et alimenter par exemple les véhicules en GNV,

Sous l'impulsion du Syndicat Départemental d'Électrification de Seine et Marne (SDESM), l'Agglomération Melun Val de Seine souhaite être un partenaire moteur pour voir apparaître une unité de méthanisation sur son territoire.

C'est ainsi qu'en 2015, l'Agglomération Melun Val de Seine a été particulièrement active pour l'avancement du projet nommé BI-METHA77.

I- b- 1 Bilan de l'année 2015

Définition du projet

Durant le premier trimestre 2015, l'Agglomération a participé activement à la définition du projet de méthanisation. En charge de plusieurs compétences particulièrement concernées par ce projet telles que l'assainissement, la gestion des déchets, le développement durable mais également l'énergie et le transport, l'Agglomération a veillé

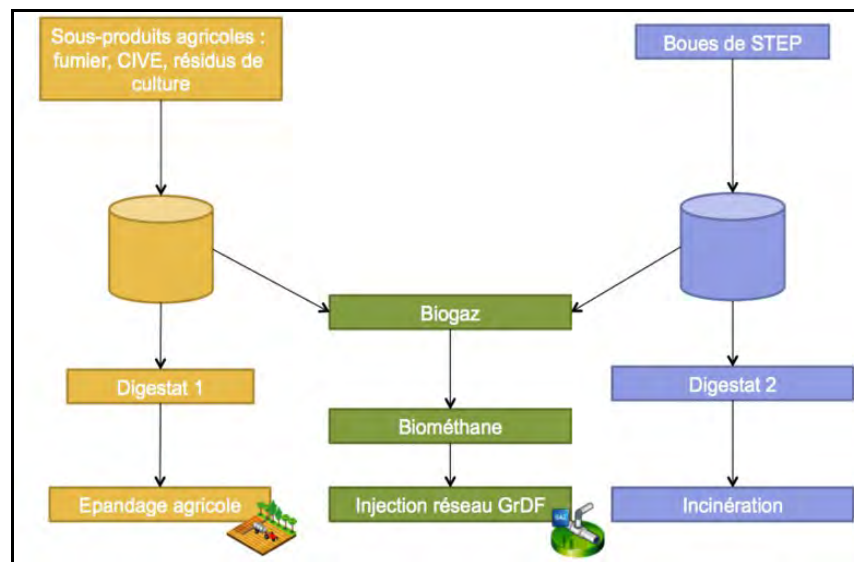
à ce que ce projet « méthanisation » soit plus qu'un projet énergétique mais bel et bien un projet de territoire. Le paramètre économique a également été largement étudié pour que ce projet soit pérenne dans le temps et vecteur d'emploi et de recettes économiques.

Ainsi, le projet arrêté en partenariat avec le SDESM et le bureau d'étude SOLAGRO prévoit une méthanisation selon 2 filières :

- une industrielle valorisant les boues de la station d'épuration de Dammarie-les-Lys
- une agricole valorisant les déchets agricoles et les bio-déchets du territoire

Ainsi l'unité de méthanisation disposera d'un spectre très large d'intrants possibles avec une grande souplesse de valorisation.

Ce projet ainsi défini, permet pour le digestat (déchets) issu de la filière agricole un retour à la terre comme engrais naturel : cercle vertueux qui valorise au mieux les déchets de la filière. Le digestat produit par la filière dite « industrielle » sera incinéré dans l'unité d'Élimination des Boues (UEB) de Dammarie-les-Lys, installation communautaire.



Le bio-gaz produit par la méthanisation sera réinjecté directement dans le réseau de gaz.

Un des objectifs est que le biogaz produit permette à terme de faire rouler la flotte MELIBUS du territoire.

La synergie du projet avec la station d'épuration est très forte avec la digestion des boues, l'incinération du digestat industriel et la récupération de la chaleur du four, nécessitant de fait une proximité forte des deux installations.

Deux sites d'implantation pour l'unité de méthanisation sont identifiés à proximité de la STEP.



Focus techniques

Une étude technique globale a été élaborée par le Bureau d'étude Solagro. Plusieurs focus techniques sont proposés ici :

- **Analyse des intrants**

L'étude technique a évalué à 97 000 tonnes brutes les ressources considérées comme mobilisables sur le territoire. Il est à noter que près de 98% de ces ressources sont des boues de STEP

- **Étude environnementale : bilan GES**

Le bilan énergie et gaz à effet de serre du projet de méthanisation a été réalisé, afin de mesurer deux critères :

- l'efficacité énergétique de l'installation, en prenant en compte les consommations énergétiques du procédé, et la production d'énergie renouvelable, en substitution aux énergies fossiles
- l'efficacité carbone, en évaluant les émissions de gaz à effet de serre du projet ainsi que celles évitées par la production d'énergie renouvelable

Les émissions évitées sont les suivantes :

- Émissions évitées dans les bâtiments d'élevage (CH₄, N₂O).
- Émissions évitées du stockage des déjections (CH₄, N₂O) et lors de l'épandage (N₂O).
- Émissions évitées par substitution à des énergies fossiles (CH₄).

Par ailleurs, l'usine consomme de l'énergie, ainsi que le transport des matières sont émettrices de GES. Le bilan sera présenté sous forme brute (émissions évitées) et également sous forme nette (en déduisant les émissions supplémentaires).

	Quantité	Unité	Énergie primaire (MWh)	Émissions évitées (t CO ₂)
Injection du bio-méthane dans le réseau	19 050	MWh	20 751	5 227
TOTAL ECONOMIES			20 761	5 230
Consommation d'électricité	3 172	MWh	9 331	284
Transport déchets et chargeur	13 227	litres de fioul	142	39
Transport des déjections et digestat	7 652	litres de fioul	82	22
Épandage digestat en surplus	7 839	litres de fioul	84	23
Biogaz non utilisé	8 074	kg CH ₄	0	170
TOTAL DEPENSES			9 639	538
Différence Économie - Dépenses			11 112	4 690
Efficacité énergétique globale			2,2	9,7

Ce bilan montre que l'unité de méthanisation permettra d'éviter l'émission de près de **4 700 t-eqCO₂**.

- **Impact sur les installations existantes : STEP et UEB**

Par ailleurs, les impacts de la mise en place d'une unité de méthanisation sur la station d'épuration de Dammarie-lès-Lys et la délégation de service public y afférente ont été établies. Ainsi, les mesures nécessaires seront prises afin de garantir une neutralité financière pour le fonctionnement de la station d'épuration.

- **Validation du montage financier**

Une étude financière a également été menée pour envisager la faisabilité de ce projet. Au vu des investissements et des recettes attendues, l'étude traduit un projet qui nécessite des aides à l'investissement pour se concrétiser.

Ainsi, à l'appui d'un taux d'aide réaliste, le business plan du projet s'avère cohérent.

Définition de la gouvernance

L'innovation et la pertinence de ce projet sont fondées sur le principe d'une double filière valorisant les atouts et les compétences de la CAMVS et du SDESM. Il apparaît donc indispensable de disposer d'une structure porteuse de projet permettant de regrouper les deux acteurs majeurs que sont la CAMVS et le SDESM mais également d'autres acteurs impliqués dans ce projet de territoire comme la région (SEM ENERGIE POSITIF) ou encore ENGIE (anciennement GDF SUEZ) . Après une étude juridique, au vu de la transversalité du projet, la création d'une Société d'Économie Mixte (SEM) constitue la gouvernance la plus adaptée pour ce projet.

Sept partenaires ont été sollicités pour la création de cette structure et en devenir actionnaires

Collège Public :

Le Syndicat Intercommunal des Énergies de Seine et Marne (SDESM)
La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
La commune de Dammarie-lès-Lys
La Communauté de communes Vallées et Châteaux

Collège privé :

La SEM Énergies Positif
La société GDF SUEZ
La société JULLEMIER HOLDING

C'est ainsi que le 3 novembre 2015, au vu de la pertinence technique et territorial du projet, la SEM BI METHA77 a été créée via la signature des statuts et la tenue du premier conseil d'administration constitutif. Cette SEM a pour objet :

- la production d'énergie notamment à travers des procédés de méthanisation de sources renouvelables ou issues de la valorisation des déchets,
- l'aménagement, l'exploitation d'équipements et notamment d'unités de méthanisation à partir de sources renouvelables ou issues de la valorisation des déchets, la distribution d'énergie en relation avec les dits équipements.

I- b- 2 Perspectives pour l'année 2016

Les principales actions à mener sur le projet de méthanisation seront pilotées par la SEM BI-METHA77, cependant les services de l'Agglomération devront être vigilants et actifs sur les thématiques suivantes :

Mutation de la flotte Melibus vers une flotte roulant au bio-Gnv

Pour que ce projet de méthanisation soit un projet de territoire des plus vertueux, il est prévu que le biogaz produit par l'unité soit utilisé par la flotte de bus MELIBUS.

La flotte de bus étant gérée par le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), des contacts ont déjà été pris depuis 2013 pour présenter ce projet. Le STIF a reçu très positivement ce projet qui répond pleinement à leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre et de mutation de leur flotte. De plus, le STIF a acheté une parcelle sur le parc d'activités de Vaux-le-Pénil pour y installer dans les années à venir son dépôt de bus du territoire de l'Agglomération. Dans ce cadre, il pourrait être envisagé d'y implanter une station Bio-GNV.

Le service Mobilité, en partenariat avec le développement durable, seront pro-actifs en 2016, sur ce dossier pour que la flotte Melibus soit identifiée comme prioritaire dans la mutation au bio-gaz et que les travaux d'aménagement d'une station BIO-GNV soient pris en compte dans l'aménagement du nouveau dépôt.

Etude d'impact de l'unité de méthanisation sur la STEP de Dammarie-lès-lys

Au cours de l'année 2016, le service assainissement mènera, en partenariat avec son délégataire Véolia, des analyses approfondies pour étudier l'impact de l'unité de méthanisation sur la Station d'épuration de Dammarie-lès-Lys et l'unité d'élimination des boues (UEB).

Des analyses seront également menées pour identifier des potentiels d'optimisation entre les deux unités. La première amélioration identifiée par l'exploitant délégataire VEOLIA est la mise en place d'une plate-forme d'accueil des graisses. Cette dernière permettrait d'optimiser les consommations de gaz dans le four d'incinération. Effectivement, les graisses disposent d'un fort pouvoir calorifique, et peuvent, sous certaines conditions augmenter le pouvoir calorifique des boues. Le nouveau mélange permettra de limiter considérablement l'apport de gaz lors des périodes de chauffe.

Ce projet de plateforme d'accueil des graisses constitue une double opportunité au regard du projet BI-METHA77 non loin de l'UEB, puisqu'il permettra à terme de restituer pour partie, des graisses au futur méthaniseur. L'acceptation des graisses extérieures sur le site de l'UEB, nécessite la mise en place d'une plate-forme d'accueil, de stockage et un piquage d'injection. Cette amélioration permettra également de limiter fortement notre empreinte carbone.

Planning général du projet

2016/2017 :

La SEM sera en charge :

- Demande de subvention auprès des financeurs identifiés
- Poursuite des études techniques et règlementaires (études d'impact, autorisation unique, travailler sur les filières "intrants" et sécuriser les gisements...)
- Montage juridique (construction/exploitation, flux financiers et matières entre la STEP et l'unité de méthanisation)
- Achat du terrain et études liées (pollution, bornage, étude topographique)
- Travail de concertation et information du grand public

2017/2018 : Lancement des travaux de l'unité de méthanisation

2018/2019 : Mise en fonctionnement de l'unité de méthanisation



Implantation – hypothétique- de l'unité de méthanisation

Les autres projets qui contribuent à la préservation de nos ressources....

La charte construction bois
Les consignes de tri élargies
Des systèmes d'assainissement innovants

Pour en savoir plus, rdv sur :

Melunvaldeseine.fr

c/ Une politique de la ville pour favoriser la cohésion et la solidarité des nouveaux quartiers prioritaires

La cohésion sociale suppose de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires. Lutter contre les inégalités doit aussi permettre d'assurer un juste partage des richesses à la base du vivre ensemble. Les projets "politique de la ville" menés par l'Agglomération illustrent cette troisième finalité.

Contexte :

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21/02/2014 redéfinit le cadre de la politique de la ville et explicite les principes fondamentaux d'action et notamment le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants. Ainsi, les changements suivants sont à souligner :

- les quartiers prioritaires sont redéfinis à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté,
- Un contrat urbain global à l'échelle intercommunale est rédigé et signé,
- Une nouvelle étape de rénovation urbaine indissociable du volet social est engagée

Cette nouvelle politique de la ville doit permettre l'intégration des quartiers prioritaires dans une dynamique d'ensemble sur le territoire de l'Agglomération.

Sur le territoire de la CAMVS, 5 quartiers ont été retenus comme quartiers prioritaires :

- Le quartier de la Plaine du Lys, Abbaye du Lys et Bernard de Poret, à Dammarie-lès-Lys
- Le quartier des Courtilleuses, Circé et Plein Ciel, au Mée-sur-Seine
- Les quartiers de l'Almont, des Mézeraux et Plateau de Corbeil/ Plein Ciel, à Melun

Les nouveaux quartiers politique de la ville (NQPV) comptent au total 28 713 habitants.

I-c-1 Bilan pour l'année 2015

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21/02/2014 a fait de l'année 2015, une année importante.

Préparation du transfert de compétence à la CAMVS

La compétence politique de la ville devenant communautaire (loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), l'année 2015 a demandé une forte préparation pour assurer au mieux ce transfert de compétence.

Tout au long de l'année, des réunions de travail et de concertation ont été menées entre les communes concernées et l'Agglomération pour définir, quantifier et évaluer le transfert des charges financières et humaines. Conformément à la demande de l'État, les futurs agents de cette direction ont réalisé durant cette année un important travail pour définir en amont la programmation 2016 notamment en termes de "santé et d'ingénierie".

Elaboration du Plan Stratégique Local - PSL

L'Agglomération a rédigé en 2015 le Plan Stratégique Local (PSL). Ce dernier vise à accompagner la sortie des plans de rénovation urbaine (PRU) des villes de Dammarie-lès-Lys, Melun et Le Mée-sur-Seine.

Le PSL s'est fondé sur une évaluation partagée des résultats des PRU (impacts sur le territoire et les habitants, poursuite de la stratégie de requalification urbaine...) et des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) (emploi, santé, sécurité...) dans les trois villes. Il a ainsi permis :

- d'identifier les enjeux de gestion dans les quartiers rénovés,
- de s'inscrire dans une perspective de moyen et long terme, en identifiant des axes stratégiques prioritaires.

Ce travail a débouché sur un projet de protocole de préfiguration présenté à l'ANRU qui trace les grands enjeux et les priorités du renouvellement urbains des quartiers prioritaires de Melun et du Mée/Seine.

Ce diagnostic partagé a également contribué à la réflexion du contrat de ville à l'échelle de la Communauté d'Agglomération, sur les volets urbain, habitat et cadre de vie.

Co-Construction et signature du contrat de ville :

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de politique de la ville (loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine), l'Agglomération Melun Val de Seine a, en 2015, élaboré le contrat de ville.

Ce dernier est construit autour de 3 piliers principaux : **la cohésion sociale** (la santé, la culture, le sport, la prévention de la délinquance et l'éducation), **l'emploi et le développement économique** ainsi que le **cadre de vie et renouvellement urbain** (GUSP, habitat et peuplement, projets urbains, cadre de vie). A ces 3 grands volets s'ajoutent des priorités transversales comme la jeunesse, la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité hommes/femmes et les valeurs de la république et citoyenneté.

Signé le 30 juin 2015, le contrat de ville de l'Agglomération Melun Val de Seine est le fruit d'un fort travail partenarial avec les acteurs du territoire tels que les villes, l'État, le Conseil Départemental, la région, les bailleurs sociaux, la CAF, la Caisse des Dépôts et des Consignations, l'éducation nationale, les chambres consulaires, le Procureur de la République, Pôle Emploi.



Légende photo : signature du Contrat de ville, en présence de : Louis Vogel, Président de la CAMVS ; Jean-Luc Marx, Préfet de Seine-et-Marne ; Jean-Jacques Barboux, Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne ; Bruno Dalles, Procureur de la République ; Noël Barbier, Président de la CAF de Seine-et-Marne et les représentants de l'Agence Régionale de Santé, de la Caisse des dépôts et de consignations et de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Depuis la signature, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat est par conséquent piloté par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en partenariat avec l'ensemble des partenaires et signataires.

Les Conseils Citoyens et démarche participative

Les Conseils Citoyens ont pour objectif de co-construire la politique de la ville avec les habitants. Ils s'inscrivent dans la mise en place du nouveau Contrat de Ville.

Sur le territoire de l'Agglomération, cinq Conseils Citoyens ont été créés (un par quartier prioritaire) avec comme objectifs de les impliquer dans toutes les instances du contrat de ville et les projets de leur quartier.

Ces instances sont constituées pour moitié d'habitants et pour moitié d'acteurs locaux. Leur mise en œuvre a été officialisée par l'arrêté du Préfet en date du 27 mai 2015. Afin d'assurer une complète autonomie, de réunion et de proposition, les Conseils citoyens bénéficient d'un support de gestion indépendant : l'association A2C (appui aux Conseils Citoyens). Cette association prend en charge le fonctionnement matériel et financier de ces cinq instances. Dès la mise en place de ces Conseils, dans une logique d'accompagnement et de montée en compétences des membres, des sessions de formation ont été proposées. D'autre part, du matériel informatique a été fourni et des salles de réunion sont mises à disposition.

Pour aller plus loin dans le domaine de la participation des habitants, l'Agglomération a répondu à un appel à projet de l'État au mois d'octobre 2015, pour lancer un Fonds de Participation des Habitants. L'État a répondu favorablement à ce projet et a alloué à l'Agglomération une subvention de 20 000 € qui seront attribués dans leur intégralité à des projets présentés notamment par les conseils citoyens.

Création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D)

Au titre de la compétence obligatoire en matière de politique de la ville, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a mis en place un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.I.S.P.D). Cette démarche s'inscrit par ailleurs dans les orientations de la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 qui souhaite que ces questions soient abordées à l'échelle de l'Agglomération. Il répond également au Volet « prévention de la délinquance » du contrat de ville.

La création du CISPDP a été validée lors du conseil communautaire du 18 mai 2015. Il constitue un lieu structuré en matière de circulation de l'information, encadré par la loi de 2007 pour permettre une définition conjointe des objectifs stratégiques et une cohérence des actions à mettre en œuvre avec les acteurs concernés tels que le procureur, la police nationale et municipale, le Préfet, la SNCF, les associations et les acteurs socio-économiques.

Pour alimenter sa réflexion et déterminer un plan d'actions selon les problématiques du territoire, il s'appuiera sur l'observatoire de la prévention et de la sécurité. Cette instance de concertation vise deux niveaux d'intervention, celui de la commune et celui de l'intercommunalité, en privilégiant l'échelon le plus pertinent pour répondre aux problèmes.

Le CISPD est également un appui technique et méthodologique aux stratégies des communes membres. A titre d'exemple, les orientations d'un CISPD peuvent concerner la prévention des violences sur les personnes vulnérables, l'aide aux victimes, la lutte contre les discriminations, la diminution des actes d'incivilité, la prévention d'une délinquance extrascolaire, la formation des agents.

I-c-2 Perspectives pour l'année 2016

A partir du 1 janvier 2016, les personnels communaux dédiés seront transférés à la Communauté d'Agglomération. Cette nouvelle équipe sera la force vive de l'Agglomération pour mettre en œuvre, piloter, animer le contrat de ville de l'Agglomération et instruire toutes les demandes de financement des opérateurs (villes et associations) à l'Etat via le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Les actions ci-dessous sont quelques unes de leurs perspectives pour l'année 2016.

Mise en œuvre et gestion du Fonds de Participation des Habitants (FPH) :

Le fonds de participation des habitants est issu d'un appel à projet lancé par l'État. Le projet de l'Agglomération ayant été sélectionné, il a ainsi pu bénéficier d'une subvention d'un montant de 20 000 €.

Ce fond a pour objectif de doter les territoires signataires d'un contrat de ville de moyens pour faciliter la participation citoyenne. Il est destiné à soutenir certains projets menés par les habitants des quartiers. Il s'adresse à des habitants ou à des groupes d'habitants, non constitués en association.

La CAMVS souhaite à travers le portage de ce fonds de participation favoriser la participation citoyenne et soutenir des actions comme les repas de quartier, les sorties pédagogiques, culturelles, sportives ou ludiques ou encore certaines formations. La gestion du FPH sera assurée par la Direction Politique de la ville de la CAMVS pour 2016 puis par l'association support dite A2C. Pour l'assister, un comité de gestion, composé d'élus, de partenaires (État, CD 77, bailleurs, centre social du quartier concerné par la demande..), sera créé et se réunira a minima une fois par trimestre, Un appel à projet permanent « fonds de participation des habitants » ainsi que le dossier de demande de financement seront mis en ligne.

Élaboration du Contrat local de Santé (CLS) :

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil proposé par la loi "Hôpital, patients, santé, territoires" (HPST) du 22 juillet 2009 . Il est signé a minima entre l'EPCI concerné, l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de région concernée. Cependant, les hôpitaux, la CPAM, le Conseil départemental peuvent également être associés.

Les CLS portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. Les Contrats locaux de santé permettent de développer, dans les collectivités locales éligibles, des moyens d'observation, de mobilisation et de coordination des ressources sanitaires. Basés sur un diagnostic santé, ils doivent proposer un projet local de santé devant concourir à l'amélioration de la situation sanitaire de la population du territoire. La volonté de l'Agence Régionale de Santé (ARS) est de contractualiser à l'échelle intercommunale.

Sur le territoire de l'Agglomération, l'élaboration du diagnostic démarrera début 2016. Le

Contrat Local de Santé sera par la suite rédigé. Une signature est attendue pour la fin 2016.

Financement des projets « politique de la ville » exemplaires : Appel à projets de l'Agglomération et de l'État :

Comme depuis plusieurs années, l'Agglomération Melun Val de seine lance un appel à projet dont l'objectif est de financer les projets exemplaires de la politique de la ville. Pour l'appel à projet 2016, l'Agglomération prend en compte les orientations du nouveau contrat de ville 2015-2020. Ainsi, pour être retenus, les projets proposés devront s'adresser prioritairement aux habitants des cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville et être une déclinaison des deux piliers ci-dessous :

- *Pilier Emploi, insertion professionnelle et développement économique*
- *Pilier Cohésion Sociale (actions liées à la prévention de la délinquance et sécurité, l'éducation, la santé, le sport-culture)*

Dans le cadre de la signature des contrats de ville, l'État via le CGET lance également un appel à projet pour soutenir les projets exemplaires qui permettent de décliner les 3 piliers du contrat de ville.

Le choix des projets retenus pour ces deux appels à projet est fait de façon concertée entre l'Agglomération Melun Val de Seine et l'État. L'objectif étant que les financements proposés soient concordant pour être le plus efficaces possibles.

Rédaction du rapport Politique de la ville : bilan de l'année 2015.

Conformément à l'article 6 de la loi du 21 février 2014 relative à la **programmation pour la ville et la cohésion urbaine**, un rapport présentant les principales orientations du contrat de ville et le projet de territoire sera rédigé. Il présentera l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville.

Les autres projets qui contribuent à la cohésion et la solidarité des territoires....

La scolarisation des gens du voyage
Le développement de la fibre optique
Le logement des jeunes

Pour en savoir plus, rdv sur :

Melunvaldeseine.fr

d / L'égalité femme/homme pour un épanouissement de chacun.

Dans cette quatrième finalité, est présentée la partie du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui concerne les compétences exercées par la Communauté d'Agglomération. Les compétences obligatoires et facultatives sont décryptées à l'aune de cette problématique spécifique.

PORTRAIT : Les femmes dans la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine²

52% de femmes dans la population communautaire

51,5% de femmes dans la population nationale

Des femmes globalement plus diplômées que les hommes

19% de femmes titulaires du baccalauréat (contre 18,5% d'hommes)

14% de femmes diplômées de l'enseignement supérieur court (contre 11,4% d'hommes)

Mais moins souvent détentrices d'un CAP ou d'un BEP : 19% contre 24,2% pour les hommes

Des tendances nationales similaires

17% de femmes titulaires du baccalauréat (contre 16,4% d'hommes)

14% de femmes diplômées de l'enseignement supérieur court (contre 11% d'hommes)

Mais moins souvent détentrices d'un CAP ou d'un BEP : 19,5% contre 28% pour les hommes

Sur l'ensemble des catégories socioprofessionnelles³, écart de rémunération de 2,3 euros net en moyenne par heure travaillée en défaveur des femmes

4,7 euros chez les cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises

0,4 euros chez les employés

Au niveau national

Sur l'ensemble des catégories socioprofessionnelles⁴, écart de rémunération de 2,4 euros net en moyenne par heure travaillée en défaveur des femmes

4,9 euros chez les cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises

0,8 euros chez les employés

69,8% des emplois dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale, sont occupés par des femmes

67,6% au niveau national

Le chômage touche 14,4% de femmes actives contre 13,1% d'hommes actifs

Un taux de chômage plus important sur le territoire communautaire avec des écarts plus marqués

Le chômage touche 9,3% de femmes actives en France contre 9,4% d'homme

2 Source pour l'ensemble des informations de cette page : INSEE, RP2007 et RP2012 exploitations principales

3 Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés, professions intermédiaires, employés, ouvriers.

4 Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés, professions intermédiaires, employés, ouvriers.

I-d-1 Bilan et perspectives pour l'année 2015

Les compétences obligatoires exercées par la Communauté d'Agglomération

Politique de la Ville – Mise en œuvre du volet intercommunal du Contrat de Ville

Le développement social et urbain est une ambition portée depuis de nombreuses années par les trois communes du cœur urbain de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Cet engagement se traduit par la mise en œuvre de la Politique de la Ville, portant aussi bien sur la dimension urbaine que sociale.

La Politique de la Ville est une compétence communautaire qui développe des actions spécifiques ayant pour finalité l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une approche transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes laisse apparaître que des faiblesses demeurent : certains publics restent difficiles à rencontrer, et particulièrement les femmes, pour lesquelles les dispositifs de type chantiers d'insertion ou clause d'insertion sont peu diversifiés au vu des secteurs d'activités concernés (second œuvre, bâtiment, menuiserie).

C'est un des défis que devra relever le nouveau Contrat de Ville, signé en juin 2015 pour les six années à venir. Il s'articule autour des trois piliers de la Cohésion sociale, de l'Emploi, du Développement économique et du Renouveau urbain, cadre de vie et gestion urbaine de proximité ; il définit comme priorités transversales : la jeunesse, la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité femme-homme et la promotion des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Sur les cinq quartiers prioritaires des trois communes centre, les femmes représentent 51,5% de la population. **8,3% des objectifs opérationnels déclinés dans le Contrat de ville inscrivent l'égalité entre les femmes et les hommes comme une priorité.**

- Cohésion sociale

Sur le pilier de la Cohésion sociale, quatre orientations spécifiques prennent en compte la priorité de l'égalité entre les femmes et les hommes comme finalité en soi. Des préconisations d'actions sont présentées avec, le cas échéant, un bilan des actions déjà entreprises.

→ Amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violence

- Favoriser l'expression des victimes à travers la sensibilisation des acteurs aux problématiques des violences faites aux femmes : subvention de l'Agglomération de 2 100€ à Solidarité Femmes-Relais 77 (chiffres 2015).

PERSPECTIVE Développer des solutions d'hébergement d'urgence pour accueillir les femmes victimes de violence : travail mené en lien avec le Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération 2016-2021.

PERSPECTIVE Développer la connaissance des structures d'aide aux victimes : coordination et mise en réseau qui sera assurées par la Communauté d'Agglomération.

→ Promotion de la logique de proximité dans les actions menées en matière de santé, notamment en renforçant l'implication des usagers

La compétence Politique de la Ville étant transférée, la Communauté d'Agglomération aura davantage de visibilité sur les budgets alloués et les marges de manœuvre en termes de pérennité des actions et de mutualisation.

PERSPECTIVE Un Contrat Local de Santé sera élaboré en 2016 à l'échelle de toutes les communes, qui prendra en compte les problématiques soulevées dans le Contrat de Ville sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

PERSPECTIVE Poursuivre les actions menées auprès des populations en matière de sensibilisation aux enjeux de santé, en particulier auprès des femmes.

PERSPECTIVE Rompre l'isolement de certains habitants, en particulier les seniors, et plus spécifiquement les femmes âgées, dans une logique de solidarité intergénérationnelle.

- Emploi, insertion et développement économique

→ Proposer des modes de garde adaptés et en nombre suffisant en vue de favoriser le retour à l'emploi

- Déploiement du dispositif « La Balle au bond » permettant d'optimiser l'accès à l'emploi des femmes souhaitant travailler dans les métiers de la petite enfance.

PERSPECTIVE Restructuration de la crèche Nougatine du Mée-sur-Seine en multi-accueil (accueil sur des horaires atypiques et irréguliers). L'investissement porté par la ville pourrait bénéficier de dotations Politique de la Ville versées par l'État.

PERSPECTIVE Sur cette compétence communale de la petite enfance, la Communauté d'Agglomération a réfléchi, en partenariat avec les structures associatives locales, à un dispositif de réservation de berceaux mis à disposition des demandeurs d'emploi et en particulier des femmes.

→ Lutter contre les discriminations à l'embauche, en sensibilisant les acteurs économiques notamment

- Développement de dispositifs permettant de lutter concrètement contre les discriminations (mobilisation des moyens du droit commun portés par le Pôle Emploi tels que le recrutement par web dating, les sessions de job dating, le forum emploi). Un travail est mené en coordination avec Pôle Emploi.

PERSPECTIVE Diagnostic territorial stratégique de lutte contre les discriminations, définir un plan d'actions en ciblant les publics.

Une réflexion est menée localement sur le renforcement de la présence des femmes dans les chantiers d'insertion avec des pistes de travail telles que l'ouverture de chantiers d'insertion sur des activités tertiaires et la diversification des marchés publics intégrant une clause (marchés entretien d'espaces verts, de services, entretiens des locaux...).

Exercice mené à titre indicatif sur l'année 2014

54% des bénéficiaires de l'ensemble des subventions versées à des associations locales par le service Politique de la Ville (hors forums, salons et informations partielles) sont des femmes.

Chaque bénéficiaire (femme et homme confondu) est subventionné à hauteur de 492€.

Si, sur cet ensemble de subventions, on distingue un premier volet chantiers d'insertion/clauses d'insertion et un second volet retour/accès à l'emploi rapportés au nombre de bénéficiaires par sexe, on note qu'une femme bénéficie d'une subvention de 352€, là où un homme bénéficie d'une subvention de 670€, soit 1,9 fois plus.

Développement économique

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est le premier territoire économique de Seine-et-Marne en nombre d'entreprises. **7310 établissements économiques** sont recensés au 31 décembre 2014.

Le point accueil, suivi et accompagnement des créateurs d'entreprises de la Communauté d'Agglomération a rencontré 102 personnes en 2014, dont 44 femmes, soit 43%. Par ailleurs, un suivi des entreprises du territoire est proposé par le service Développement économique : sur 64 entreprises suivies étroitement, seules 5 sont dirigées par des femmes (1 dans le domaine agricole, 2 dans l'industrie agro-alimentaire et 2 dans le conseil).

- Organisation d'événements

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine participe à l'organisation d'événements partenariaux répondant aux attentes des réseaux d'entreprises. La première édition du **Salon Business Women en Seine-et-Marne**, organisé par Dirigeantes Actives 77 en octobre 2014, 1er réseau de femmes chefs d'entreprises en Seine-et-Marne, a par exemple été financé en grande partie par l'Agglomération (subvention et mise à disposition de salle).

Objectifs : promouvoir l'entrepreneuriat au féminin, favoriser la mise en réseau des entrepreneures entre elles et avec des acteurs de l'accompagnement et contribuer au développement de nouveaux projets en encourageant les initiatives féminines.

Quelques chiffres

257 participants

85% de femmes

5000€ + mise à disposition d'une salle

- Partenariat et Prêts d'honneur

Une **convention de partenariat a par ailleurs été signée en 2009 entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 77 et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine** autour de trois objectifs :

- observation de l'évolution de l'artisanat sur le territoire
- création-reprise et transmission des entreprises artisanales
- accompagnement des entreprises artisanales.

Quelques chiffres

1389 établissements artisanaux recensés sur le territoire intercommunal
22% sont dirigés par des femmes, soit 305 établissements.

20% des établissements sont gérés par des auto-entrepreneurs
30% d'entre eux sont des femmes, soit 83 établissements gérés par des femmes entrepreneures.

En 2014, 33% de femmes lors des premiers contacts
64% des femmes à ce stade ont un projet dans le domaine des services⁵

26% de femmes suivent un stage de préparation à l'installation
54% des femmes à ce stade ont un projet dans le domaine des services⁶

29% de dirigeants immatriculés sont des femmes
65% des femmes développent un projet dans le domaine des services⁷

La Communauté d'Agglomération est également **partenaire de structures qui proposent des prêts d'honneur** à destination des porteurs de projet :

Initiatives Melun Val de Seine et sud Seine-et-Marne

70 000€ accordés par l'Agglomération (cotisation et subvention) pour la création et l'appui au développement de la plate-forme (budget total de l'association 230 000€)

En 2014, sur 484 premiers contacts, 38% sont des femmes
68 prêts d'honneur ont été attribués en 2014 : 71% à des hommes et 29% à des femmes (majoritairement dans le secteur du commerce)

Réseau entreprendre sud Île-de-France

8000€ de subvention annuelle de l'Agglomération sur un budget de 300 000€

En 2014, sur les 40 lauréats à un prêt d'honneur, 10% sont des femmes

domaines d'activités : services, innovation, ESS

90% sont des hommes

domaines d'activités répartis de manière égale entre services, industrie, innovation

Sur les 120 adhérents chefs d'entreprises bénévoles qui accompagnent les lauréats, 14% sont des femmes.

Équilibre social de l'habitat et accueil des gens du voyage

- Hébergement des jeunes femmes isolées avec enfant(s)

Le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine recense aujourd'hui 494 places d'hébergement toutes structures confondues. Dans le but de pérenniser et d'adapter l'offre d'hébergement sur le territoire, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a lancé en 2013 une étude d'opportunité sur la pertinence d'une offre nouvelle d'hébergement destinée

5 52% des hommes ont un projet dans le domaine des services, 23% dans celui du bâtiment.

6 58% des projets portés par des hommes dans le domaine du bâtiment.

7 59% des projets portés par des hommes dans le domaine du bâtiment, 27% dans le domaine des services.

aux parents isolés âgés de 18 à 30 ans avec enfant(s). **L'étude fait ressortir que 98,3% des parents isolés sur le territoire communautaire sont des femmes** (sur la base des données CAF 2013 relatives aux allocataires, soit 822 ménages).

Au-delà des difficultés budgétaires auxquelles les familles monoparentales sont souvent durement confrontées, la monoparentalité accroît les risques de précarité relationnelle, de difficultés éducatives et d'insertion professionnelle. Sur le territoire de la Maison Départementale des Solidarités de Melun qui – à la commune de Maincy près – correspond à celui de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, 2969 ménages sont allocataires du RSA socle, 508 sont bénéficiaires d'une majoration pour parent isolé avec enfant de moins de trois ans (soit 17% des bénéficiaires).

PERSPECTIVE Un travail de réflexion a été mené conjointement par les acteurs de l'habitat et de la politique de la ville pour envisager une solution permettant de faciliter l'insertion économique et sociale des jeunes parents isolés, et donc plus spécifiquement des jeunes femmes isolées, par l'aménagement d'un espace dédié avec mode de garde attendant au Foyer de Jeunes Travailleurs existant sur la commune de Melun.

- Accueil et accompagnement social des familles du voyage

Les actions déployées dans le cadre de cette compétence n'ont pas fait l'objet d'un suivi sexué. Cependant, on constate que les ateliers développés (scolarisation/alphabétisation et éco-citoyenneté) touchent un public équilibré jusqu'au début de l'adolescence. Ensuite, ce sont davantage les femmes qui bénéficient des ateliers mis en place. Au regard de ce diagnostic, les ateliers développés les années suivantes ont cherché à attirer davantage d'hommes, très souvent analphabètes. Un forum santé est proposé sur l'aire d'accueil de Melun depuis deux ans : 1/3 des participants sont des hommes. Ce chiffre est à noter vu la faible participation des hommes de la communauté gens du voyage aux activités proposées sur site.

PERSPECTIVE Obtenir des données sexuées sur les ateliers réalisés.

Les compétences facultatives exercées par la Communauté d'Agglomération

Sport et Culture

- Sport

Sur les compétences choisies par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine du Sport et de la Culture, la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas spécifiquement abordée. Un des événements sportifs les plus importants de l'Agglomération, le *Master de Fleuret*, n'accueille par exemple que des hommes : l'événement 2015, d'un budget de 136 200€, a accueilli 8 tireurs masculins. Cet événement d'envergure a connu sa dernière édition en 2015 et ne sera pas renouvelé.

Cependant, un contrat d'objectifs est signé avec le Cercle d'Escrime Melun Val de Seine : sur la saison 2014/2015, on recense 265 licenciés, dont 37% de femmes. Le Cercle d'Escrime a touché pour cette même saison une subvention de la Communauté d'Agglomération de 174 314,82€, soit une enveloppe de 64 496,48€ pour les licenciées contre 109 818,33€ pour les licenciés. Par ailleurs, depuis quelques années, 75 classes du territoire communautaire bénéficient d'une initiation en milieu scolaire, dispensée par un maître d'armes du Cercle d'Escrime : jeunes filles et jeunes garçons sont sensibilisés sans distinction au fleuret ou à l'épée.

Chaque été dans le cadre de Sport Passion, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, propose des stages d'initiation sportive d'une semaine à destination des 6/17 ans (et ce pendant 8 semaines). Une réflexion engagée depuis plusieurs éditions sur le programme d'activités proposé a permis d'attirer davantage de jeunes filles : sports collectifs, arts martiaux, activités nautiques, activités de plein air, natation, activités gymnastiques et artistiques (*très appréciées chez les 6-12 ans*), sports de raquette, patinoire. A noter que les jeunes ne choisissent pas les activités mais participent à toutes celles qui sont proposées.

Quelques chiffres

68% de garçons et 32% de filles

Tendance encourageante de la participation des jeunes filles sur ces dernières années : pourcentage qui se stabilise au-dessus de 30%

59 000€ de budget (hors ressources humaines dédiées), soit 95€/bénéficiaire

19 000€ pour les filles

40 090€ pour les garçons

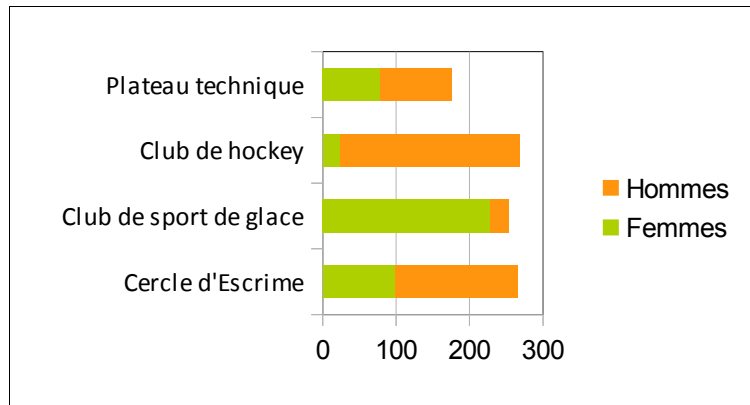
PERSPECTIVE Les 6/12 ans semblent davantage attirés par les activités gymnastiques et artistiques = cible pour la diversification.

PERSPECTIVE Poursuivre l'intérêt des jeunes filles sur des sports dits « masculins » et celui des garçons sur des activités dites « corporelles ».

Déclinaisons d'action

Un dispositif d'aide aux déplacements des équipes de niveau national a été décidé en juin 2015 pour la saison 2015/2016. Il concernera 5 équipes masculines et 1 équipe féminine de volley pour un budget estimé de 5000€ par équipe (en attente du vote définitif du budget).

Répartition sexuée des licencié.e.s et/ou bénéficiaires des subventions et actions développées par la Communauté d'Agglomération en 2014

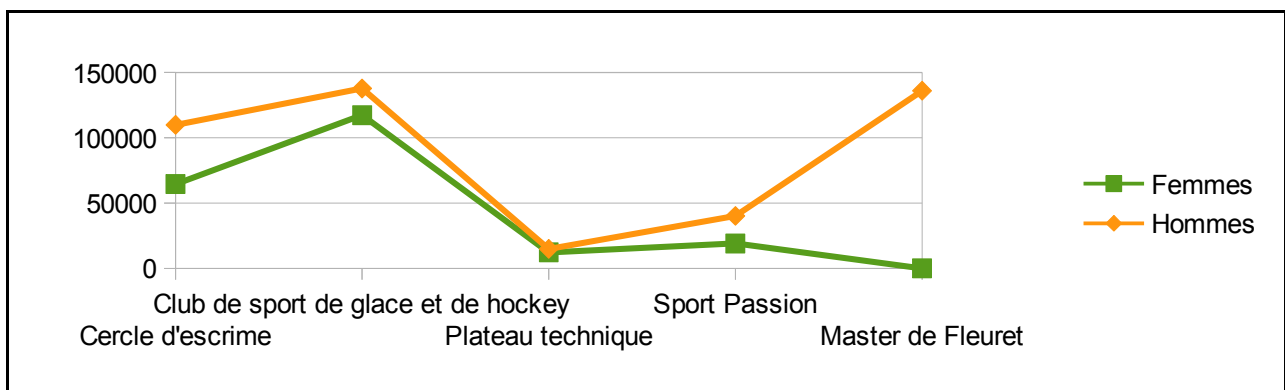


Par ailleurs, la patinoire de Dammarie-lès-Lys est mise à disposition, dans le cadre d'une délégation de service public, à deux clubs de sport sur des horaires définis, moyennant une subvention de la Communauté d'Agglomération de 255 000€.

- Club des sports de glace / patinage artistique de Dammarie-lès-Lys : 254 licencié.e.s dont 90% de jeunes filles
- Club de hockey-sur-glace / les Caribous de Seine-et-Marne : 268 licencié.e.s dont 9% de jeunes filles.

Enfin, la Communauté d'Agglomération gère un Plateau médical pour les sportifs de haut niveau : 175 athlètes bénéficient d'un suivi (45% d'entre eux sont des femmes) pour un budget de 27 000€ du 1er novembre 2014 au 31 octobre 2015.

Répartition sexuée des financements accordés par la Communauté d'Agglomération en 2014/2015



Le graphique ci-dessus permet d'apporter un regard sexué sur les financements publics accordés dans le cadre de la compétence Sport de la Communauté d'Agglomération.

Hormis le Master de Fleuret qui n'a accueilli que des sportifs de haut niveau à concourir, les financements attribués se révèlent équilibrés. En outre, des perspectives d'ouverture/élargissement des publics dans le cadre de Sport Passion vont dans le sens d'un rattrapage des écarts constatés.

- Culture

La Communauté d'Agglomération finance des actions de sensibilisation à la culture auprès de tous les lycéens du territoire : plus de 2400 élèves sont concernés, tant dans les lycées d'enseignement général que dans les lycées techniques. Aucune distinction sexuée n'est opérée et les interventions portent à la fois sur les musiques actuelles, la musique classique, le théâtre et la danse.

Une série de concerts, *Les Amplifiés*, est par ailleurs programmée chaque année sur le territoire et permet à des groupes de musique de se produire localement et de pouvoir appréhender un univers musical dans des conditions de scène, à l'instar des professionnels. En 2015, 21 groupes ont été programmés, soit 115 personnes, dont 11,4% de femmes. Un budget total de 126 885€ a été alloué à ce dispositif, soit une enveloppe de 14 343,5€ pour les artistes féminines.

Enfin, l'Orchestre Melun Val de Seine, formation orchestrale de l'Agglomération depuis 1996, regroupe 25 musiciens, dont 10 femmes, pour un budget alloué de 18 448€. Trois concerts ont été programmés en 2015.

Communication

Les supports de communication élaborés au sein du service Communication ont le souci de respecter la diversité du territoire dans toutes ses dimensions (âge, sexe, culture). C'est à travers les magazines *Mon Agglo* et *Cultur&Vous* (magazine culturel de Melun Val de Seine) – distribués tous deux à 50 000 exemplaires – que l'étude de la représentativité des femmes est la plus parlante.

→ *Magazine d'actualités de Melun Val de Seine Mon Agglo*

Sur les années 2013-2015, 23% de femmes sont interviewées tout sujet confondu contre 77% d'hommes. Ces interviews s'accompagnent d'une photographie de la personne interrogée.

Le magazine propose par ailleurs le portrait d'un habitant dans la rubrique *Mon Agglo en portrait*. Sur les années 2013-2015, 40% de femmes sont présentées contre 60% d'hommes : elles occupent des fonctions de coiffeuse, vice-championne de France d'aviron, toiletteuse pour animaux ou présidente d'association de solidarité. Les hommes interrogés sont quant à eux directeur d'institut de droit, créateur d'entreprise, président d'associations sportives ou de solidarité, musicien.

→ *Magazine Cultur&Vous*

Le magazine culturel de l'Agglomération propose deux rubriques dans ses premières pages : *Portrait* et *Interview*. Sur les années 2013-2015, on recense 15% de femmes dont le portrait est présenté et 10% de femmes interviewées.

Mon Agglo	23% de femmes interviewées
Cultur&vous	13% de femmes présentées

PERSPECTIVE Veille sur le site Internet.

PERSPECTIVE Prise en compte des recommandations du « Guide pratique pour une communication publique sans stéréotypes de sexe » du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Fonction support : Commande publique

Le service de la **Commande publique** met en œuvre, par le biais d'une demande d'attestation sur l'honneur, les nouvelles dispositions de la loi d'août 2014 concernant l'interdiction de soumissionner pour les entreprises ayant fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour discrimination ou d'une infraction pour méconnaissance des dispositions relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A ce jour, et depuis le 1^{er} décembre 2014, les entreprises retenues par les élus de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ont toujours transmis cette attestation sur l'honneur.

Conclusion

La question de l'égalité entre les femmes et les hommes ne se pose pas explicitement ni dans le montage des politiques publiques ni dans l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Rarement un préalable à la réflexion sur la conduite des projets, la question de l'intérêt général, de la non-discrimination d'un public spécifique et de la contre-productivité de mesures dédiées aux femmes sont des sujets qui interrogent les élus et les agents chargés de mettre en œuvre les politiques publiques.

L'enjeu pour demain est de parvenir à obtenir davantage de données sexuées sur les compétences développées et d'exercer un suivi plus fin de l'évolution de la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Quelques premières pistes de réflexion sont présentées, à partir de l'existant, qui nécessitent un affinement constant et répété. Des systèmes d'alerte doivent être mis en place, assortis d'outils de travail et de suivi consolidés. Une mission dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes, représentée par un.e élu.e référent.e, pourrait permettre voire faciliter la prise de conscience sur l'importance de réfléchir collectivement à ces sujets.

E/ Programme Local de l'Habitat : Planifier pour assurer un développement équilibré du territoire

C'est une condition essentielle d'un développement durable que d'abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. L'élaboration du Programme Local de l'Habitat favorise le développement d'un territoire équilibré et répond ainsi à cette dernière finalité.

Contexte :

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983. Ce document d'étude et d'analyse sur les problématiques de l'habitat a pour objectif d'orienter les choix des collectivités locales dans ce domaine, en cohérence avec les nouvelles compétences dévolues aux communes en matière d'urbanisme.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un outil d'intervention globale, visant à mettre en place une offre territorialisée et diversifiée de logements sur un territoire. Ce document doit détailler les principes et les objectifs de la politique de l'habitat communautaire pour répondre aux besoins en logements et en hébergement des habitants de l'agglomération dans une approche quantitative conforme aux objectifs du SDRIF. Il est élaboré pour une durée d'au moins 6 ans par l'EPCI et pour l'ensemble de ses communes membres. Il associe tous les acteurs impliqués dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie.

De façon plus précise, les enjeux du PLH sont les suivants :

- Lutter contre l'exclusion et la ségrégation sociale ;
- Favoriser un développement équilibré du territoire grâce à la mixité des fonctions urbaines aux différentes échelles territoriales et à la diversité de l'habitat ;
- Favoriser la mobilité résidentielle et éviter les phénomènes de relégation ;
- Offrir à l'ensemble de la population, et notamment aux plus démunis, un véritable droit au logement et à l'accès aux services et aux équipements urbains.

Afin d'assurer la cohérence de la programmation en logement à l'échelle des quatorze communes de son territoire et ainsi promouvoir un développement équilibré et responsable du territoire, **la CAMVS, dont le PLH actuel -2010-2015- arrive à son terme, s'est engagée dans l'élaboration de son 3ème PLH.**

I-e-1 Bilan pour l'année 2015

L'élaboration du PLH s'est effectuée en trois phases :

- Un diagnostic permettant de qualifier le territoire dans son environnement, son peuplement, son parc et sa production de logements ainsi que le marché du logement local.
- Un document d'orientations qui énonce les grands principes et les orientations du PLH au vu du diagnostic

- Un programme d'actions qui précise en particulier :
 - Les objectifs quantifiés et localisés de l'offre nouvelle de logements
 - Les actions envisagées pour l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements existants
 - Les réponses apportées aux besoins particuliers (mal logés, jeunes, etc..)
 - Les interventions foncières permettant la réalisation des actions du programme
 - Les modalités de suivi et d'évaluation du PLH

Ce 3ème PLH constitue également le support du renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre conclue entre l'Etat et la CAMVS. La mise en œuvre de cette troisième convention de délégation s'avère particulièrement importante puisqu'elle permet aux élus de la CAMVS de maîtriser la délivrance des agréments afin notamment d'assurer une répartition équilibrée de l'offre conventionnée sur son territoire.

Le projet de PLH a été validé dans sa première version par le conseil communautaire du 29 juin 2015. Après la phase de concertation des 14 communes, un 2ème projet de PLH a été présenté et validé au conseil du 7 septembre 2015.

Le PLH a été adopté définitivement par le conseil communautaire du 26 octobre après un avis favorable du comité Régional de l'Habitat (co-présidé par le préfet de Région et le président du conseil Régional). Il sera exécutoire fin décembre 2015.

Le projet de PLH présenté permet de répondre aux objectifs et orientations de la politique communautaire qui s'inscrivent au sein de 6 grands axes :

- 1. Produire plus et mieux
- 2. Améliorer la qualité du parc existant
- 3. Prendre en compte les besoins des publics spécifiques
- 4. Se positionner comme intermédiaire dans la relation entre offre et demande de logement
- 5. Renforcer le rôle de la CAMVS dans la mise en œuvre de sa politique de l'habitat
- 6. Renforcer le partenariat et repenser les modes de gouvernance

Pour atteindre ces 6 axes, 21 actions ont été définies. Certaines sont la continuité d'actions déjà existantes qui ont montré lors du second PLH tout leur intérêt. A titre d'exemple, Mon Plan rénov illustre une réussite de la politique habitat et de la volonté de l'Agglomération de l'amélioration de l'habitat.

L'Agglomération élabore également en 2015 deux autres documents de planification : le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et le Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Cette concordance dans la rédaction est particulièrement intéressante pour effectuer un travail transversal dans les politiques menées, définir communément les objectifs aménagement/habitat/climat. Les services de l'Agglomération se sont ainsi réunis à plusieurs reprises pour valider la concordance des documents.

I-e-2 Perspectives pour l'année 2016

Un avenant pour élargir le PLH aux communes de Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy

Alors que le 3eme PLH sera exécutoire au 1er janvier 2016, la CAMVS intégrera à cette même date les communes de la Communauté de Communes de Seine-Ecole : Saint-Fargeau-Ponthierry et Pringy. Ces communes appartiennent au même bassin d'habitat que la CAMVS (bassin d'habitat n°.8). Dès sa première année de vie, le PLH devra donc se doter d'un avenant permettant de s'élargir à ces deux nouvelles communes. Pour produire cet avenant, la Direction Habitat réalisera auprès de ces communes un travail de concertation (déjà engagé en 2015) comparable au programme de travail mis en oeuvre avec les 14 communes historiques de la CAMVS dans le cadre de l'élaboration de ce PLH.

Des actions phares pour un territoire équilibré

Sont présentées dans cette partie « perspective », certaines actions qui débiteront dès 2016 et qui visent à rendre notre territoire équilibré.

- **Mettre en œuvre la stratégie d'amélioration du parc privé en centre ville de Melun**

Le parc de logements du centre-ville melunais est dans un état particulièrement préoccupant :

67 % des logements sont classés dans les catégories cadastrales 6, 7 et 8 (correspondant à des logements ordinaires, médiocres et très médiocres). Parallèlement, les outils de repérage de l'Agence Nationale de l'Habitat montrent que sur 157 copropriétés potentiellement très fragiles, 60 se trouvent dans l'hypercentre melunais. Enfin le peuplement de ce quartier est relativement plus fragile en termes socio-économiques puisque 2 locataires du quartier sur 3 sont éligibles au logement très social.

Les opérations incitatives successives n'ayant pas permis de résoudre un certain nombre de « points durs », la mise en oeuvre d'une stratégie globale d'intervention s'appuyant sur un outil dédié d'aménagement urbain, l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) devenait nécessaire. La mise en place de cet outil se réalise dans le cadre d'un appel à projet de la DRIHL sur la thématique de la lutte contre l'Habitat Indigne, qui a retenu le projet proposé conjointement par la commune de Melun et la CAMVS.

L'ORI permet la mise en oeuvre d'un programme global de travaux de remise en habitabilité aux frais des propriétaires. Elle se traduit par une Déclaration d'Utilité Publique notifiée aux propriétaires. Si ce programme de travaux n'est pas réalisé, le propriétaire est exproprié. Le logement concerné peut également faire l'objet d'une acquisition à l'amiable ou par délaissement du propriétaire. Le périmètre de l'opération (ORI) porte sur **29 immeubles représentant au final plus de 200 logements pour une échéance de 8 à 10 ans**. Le montant global de l'opération est budgété à 23 M€. L'Agglomération y contribue à hauteur maximum de 3 M€.

Cette ORI est portée par la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement, sur la base d'une concession d'aménagement entre la SPL et la CAMVS, avec la Ville de Melun.

Il s'agit donc de définir les modalités de soutien et/ou d'accompagnement mais aussi de prendre en compte l'ORI comme un catalyseur d'une dynamique globale

d'amélioration qui irait au-delà des immeubles qui apparaissent dans la convention, par exemple par la mise en oeuvre d'une OPAH-RU sur les dernières années du PLH. La liste des immeubles de la convention n'est cependant pas exhaustive. D'autres immeubles pourront être intégrés ultérieurement à la DUP selon les repérages.

Objectif 2016 : Suivi par les services de la CAMVS de la concession à la SPL.

Budget : 300 000 € par an pour la CAMVS

- **Agir en direction des copropriétés dégradées**

Avec le premier programme national de rénovation urbaine, le territoire communautaire a connu la rénovation d'une grande partie du parc de logements sociaux. Cependant, l'intervention de l'ANRU n'a traité que la partie publique du parc de logements des PRU. Les derniers points d'étape des PRU ont mis en avant la nécessité de s'intéresser aux copropriétés sises à proximité des quartiers rénovés, afin d'éviter une dégradation progressive de ces ensembles qui peuvent avoir été impactés par un report de la demande en logement de la part des publics les plus fragiles à la suite de la mise à niveau du parc public.

Le diagnostic du PLH a également mis en avant un certain nombre de copropriétés, y compris en dehors des périmètres de rénovation urbaine, qui ont été identifiées tant par l'Agence Nationale de l'Habitat que par les collectivités partenaires comme étant fragiles. L'idée générale est de prendre en main les difficultés à la fois liées à la gestion mais aussi à l'enveloppe bâtie de ces ensembles au travers d'une action publique menée par l'Agglomération en étroite collaboration avec les communes. Cette action, à la fois préventive et curative, passe par deux outils :

- Mise en place d'un « guichet de la rénovation des copropriétés » qui pourra soutenir d'une manière plus ou moins avancée les projets portés par les copropriétés, mais sans subvention ou prise en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ainsi, ce guichet pourra :

- Assurer la communication préliminaire en direction des acquéreurs de lots principaux et rediriger les interrogations vers les acteurs concernés
- Animer une plateforme en ligne d'aide et de conseil à l'image des plateformes Coach-Copro existant à Paris et animées par l'Agence parisienne du Climat
- Suivre et conseiller directement les copropriétés en instance de travaux
- Assurer les moments de formation pour les membres des instances syndicales
- Faire la passerelle entre les porteurs de projets et les financeurs éventuels (CEE, Anah...)
- Rediriger les copropriétés connaissant des difficultés plus sérieuses vers des dispositifs adaptés.

Cette action de prévention pourra inclure la formation des copropriétaires quant à leurs droits et leurs devoirs, information des nouveaux acquéreurs, soutien technique et administratif concernant la tenue des budgets et la réduction des charges courantes...

- Mise en place d'une OPAH copropriété multisite dont l'objectif est de redresser la situation des copropriétés fragiles et traiter les problématiques de bâti avant l'amplification des dégradations.

Objectif 2016 :

- Pré-définition du format du « guichet », Recherche des partenaires et des opérateurs, mise en place du groupe de travail.
- Lancement d'un appel à projet à destination des communes membres, visant à définir le périmètre de l'étude pré-opérationnelle OPAH copro multisite (étude qui devrait être réalisée en 2017)

- **Développer l'intervention foncière**

La connaissance précise du marché foncier, de son fonctionnement, des opportunités qu'il recèle sont des aspects primordiaux pour mener à bien une politique locale de l'habitat. Dans l'idéal, la maîtrise effective de cette ressource par les collectivités (CAMVS ou Communes) peut constituer le « bras armé » de cette politique. Maîtriser le foncier permet en effet d'organiser et de programmer l'offre nouvelle de logements. Cependant, cette maîtrise a un coût et constitue un travail de longue haleine qu'il convient de mettre en œuvre dès à présent au travers de ce PLH en tenant néanmoins compte des contraintes budgétaires s'imposant aux collectivités.

Cette action doit permettre de mieux définir une politique foncière communautaire et de mobiliser les moyens nécessaires à sa mise en œuvre, qu'il s'agisse de développement de connaissance, de mobilisation d'outils ou de ressources financières.

Objectif 2016 :

- Travail sur la mise en place des conventions de veilles et de maîtrise foncière entre l'Établissement Public Foncier en Île de France et les communes « SRU »
- Lancement en interne de l'étude de gisements fonciers
- Définition de l'outil de portage foncier soit par un budget communautaire soit par capitalisation de la SPL

- **Mettre en place une politique de peuplement et d'attributions**

L'évolution récente du contexte législatif renforce le positionnement des EPCI dans les domaines de la gestion de la demande en logement social, de l'information du demandeur et de la « gestion » des attributions.

La CAMVS mettra ainsi en place courant 2016, le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur (PPGD).

L'Agglomération Melun Val de Seine mettra délibérera en 2016 pour mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Cette instance de coordination des politiques de peuplement, **co-présidée par le Préfet et le Président de l'EPCI**, a pour finalité de se positionner sur des orientations relatives au

peuplement du parc social et donc aux attributions. La CIL aura également en charge l'élaboration de la Convention de Mixité Sociale (Annexe au Contrat de Ville).

Objectif 2016 :

- Mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement
- Signature de la Convention de Mixité Sociale (Annexe au Contrat de Ville)
- En fin d'année, signature du Plan Partenarial de Gestion Partagée et d'Information des Demandeurs de logements sociaux (PPGD)

Les autres projets qui contribuent au développement équilibré et responsable du territoire

Quartiers Centre gare et Saint Louis,
Les observatoires foncier, logement des jeunes et habitat
Les zones d'activités : « Hautes Borne »s et « Tertre de Montereau »

Pour en savoir plus, rdv sur :

Melunvaldeseine.fr

II/
Analyse
des
pratiques
INTERNES
selon les 5 finalités
du
développement
DURABLE

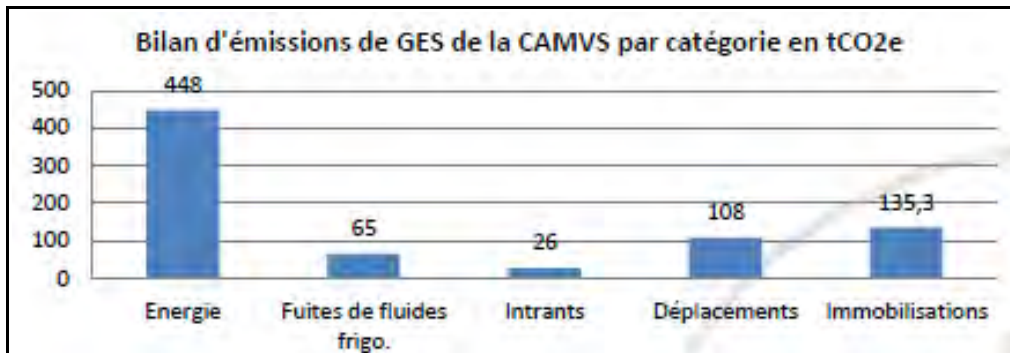
Les pratiques internes à l'Agglomération sont analysées dans ce chapitre sous l'angle des cinq finalités :

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Cohésion sociale, solidarité des territoires et des générations
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Dynamique de développement responsable.

a/ réhabiliter pour lutter contre le changement climatique

Contexte :

Le profil du bilan interne de la CAMVS, élaboré dans le cadre du plan climat comprenant les consommations d'énergie des bâtiments possédés, gérés et utilisés par la CAMVS, les achats de fonctionnement, les déplacements (interne) et l'amortissement carbone de la construction des bâtiments est le suivant :



Profil des émissions interne à la CAMVS

Le poste « Énergie » est le premier poste du bilan interne à la CAMVS avec 57% de ses émissions. Dans l'objectif de réduire nos productions de GES, il apparaît donc important de mener une politique de réhabilitation de notre patrimoine adapté.

II-a -1 Bilan de l'année 2015

Travaux de rénovation sur le musée de la gendarmerie

Les travaux de réhabilitation du musée de la gendarmerie se sont terminés en septembre 2015. En matière de consommation énergétique, l'Agglomération a souhaité aller au-delà des obligations légales propres aux projets de rénovation. En effet, cette opération exemplaire a permis d'économiser 20 kWh/m², faisant ainsi de cette ancienne passoire thermique (aucune isolation existante avant rénovation) un bâtiment exemplaire. En plus des travaux d'isolation, la CAMVS a imposé l'utilisation d'un système de gestion électronique des documents (MEZZOTEAM) pour tous les échanges entre les intervenants du projet (maîtrises d'ouvrages, maîtrise de projet, entreprises



et parfois leurs sous-traitants). Ce système a permis d'économiser une quantité importante de plans papiers pour chacune des versions et de réduire considérablement les échanges par mail (un seul envoi vers la plateforme Mezzoteam pour tous les intervenants dont seuls les intéressés téléchargent le document).

Construction de l'Hôtel des artisans

L'Hôtel des artisans est un projet construit en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 77. L'objectif de ce projet immobilier est de répondre aux besoins particuliers dans ce domaine, de ces entrepreneurs qui sont responsables d'une forte activité économique sur notre territoire.

Le projet est constitué d'ateliers de différentes tailles :

- 10 ateliers de 80m² dont 20 en mezzanine
- 3 ateliers de 135 m² dont 30 en mezzanine
- 3 ateliers de 180 m² dont 50 en mezzanine
- 1 atelier de 270 m² dont 70 en mezzanine



Un effort tout particulier a été mené en termes d'environnement. Ainsi, le bâtiment construit répond à la norme RT 2012- 10% grâce à une isolation renforcée du bâtiment. Un système de récupération des eaux de pluie a été installé et un traitement qualitatif du paysage a été fait. De plus, un effort particulier a été mené sur le traitement acoustique. Un local vélo a également été installé.

Travaux de rénovation énergétique

- Toiture de la Reine Blanche (bâtiment universitaire)
En 2015, l'Agglomération a rénové les étanchéités et la mise en sécurité des toitures-terrasses de l'université de la Reine Blanche à Melun. Dans ce cadre, les épaisseurs des isolants ont été renforcées afin d'obtenir une meilleure résistance thermique en toiture.
- Réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse des locaux de l'Agglomération
L'Agglomération a également en 2015 rénové l'étanchéité de la toiture terrasse du bâtiment des locaux administratifs de la collectivité. Dans ce cadre, l'isolation thermique du bâtiment a été améliorée en augmentant la couche d'isolant.

Achat groupé de gaz

Dans le cadre de la suppression des tarifs réglementés du gaz au 31/12/2014, s'inscrivant dans le **processus d'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie**, l'Agglomération a adhéré au marché groupé d'achat de gaz, lancé par le SDESM.

Suite à la mise en concurrence, GDF a été sélectionné pour alimenter l'ensemble des collectivités membres du groupement. Ce nouveau marché a été mis en fonction au 1/01/2015. Le gain économique de ce changement a été **évalué à près de 15% pour l'achat de la fourniture gaz.**

Valorisation des certificats d'économies d'énergies – CEE

Le CEE est la « monnaie d'échange » agissant telle une subvention pour les travaux d'économies d'énergie. Il a été créé par la loi du 13 juillet 2005 de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique de la France (loi POPE). C'est un système qui oblige les fournisseurs d'énergie - dits les obligés- à réaliser des économies d'énergie. Les pouvoirs publics ont ainsi fixé des objectifs de quotas d'énergie à économiser : le Kwh Cumac d'énergie finale.

Les distributeurs et producteurs d'énergie (les obligés au sens de la loi) sont contraints de réaliser des économies d'énergie au prorata de ce qu'ils distribuent ou produisent sous peine de sanctions financières. Pour atteindre leurs objectifs fixés par l'État, ils peuvent :

- réaliser des économies d'énergie eux-mêmes,
- acheter des CEE,
- payer une pénalité libératoire (20€ / Mwh cumac au trésor public)

Les collectivités, les particuliers, les entreprises ou tout organisme susceptibles de faire des travaux d'économie d'énergie (les éligibles au sens de la loi) peuvent obtenir des CEE et les revendre aux obligés. Dans ce cadre, l'Agglomération a valorisé les certificats d'économies d'énergie liés aux travaux effectués dans le cadre de la rénovation du musée de la gendarmerie. En revendant les CEE, l'Agglomération a pu obtenir une recette directe de près de 16000€.

Bilan énergétique des investissements réalisés sur la patinoire

Suite à la première délégation de service public **durant les 6 premières années de fonctionnement, une évaluation énergétique a été réalisée pour mesurer l'impact des investissements faits par l'Agglomération sur les systèmes de froid et de chauffage.**

Cette étude montre que les investissements faits ont permis d'économiser 1/6ème du total de l'énergie consommée durant ces 6 ans (soit 1 an d'économie). Ces bons résultats ont été obtenus malgré de gros problèmes de fonctionnement durant cette période. Aussi, le délégataire estime que les résultats pourraient être nettement améliorés avec un doublement de la performance atteinte.

Ces économies d'énergie sont principalement liées au recyclage de l'énergie : la chaleur produite pour "fabriquer" du froid est utilisée pour chauffer les locaux (vestiaires et bureaux) de la patinoire.

I- a-2 Perspectives de l'année 2016

Marché groupé d'électricité et achat d'électricité verte

Dans le cadre de la suppression des tarifs réglementés de l'électricité au 31/12/2015, l'Agglomération Melun Val de Seine a décidé d'adhérer au marché groupé de l'UGAP. Suite à la mise en concurrence, EDF a été sélectionné pour fournir les membres sur les contrats dits « jaunes » (>36kva) et ENGIE pour fournir les membres du marché sur les contrats dits « bleus » (<36kva).

D'après les réponses de ces fournisseurs d'énergie, une économie de 12% est attendue pour la fourniture d'énergie des contrats « bleus » et 16% pour la fourniture d'énergie des contrats « jaunes ».

Dans le cadre de ce marché, l'UGAP propose d'acheter - en quantité définie (50, 75 ou 100%) - de l'électricité issue de sources renouvelables. Cette solution permettrait à l'Agglomération de se rapprocher des objectifs des « 3x20 » du PCET qui vise à réduire de 20% nos émissions de GES liées à la gestion de notre patrimoine et à l'exercice de nos compétences. Ainsi, il a été décidé que 100% de l'électricité consommée par l'Agglomération serait issue d'énergies renouvelables. Ce choix entraîne un surcoût d'environ 300€. Cependant, les dépenses liées aux consommations électriques de 2015 devraient rester inférieures à celles de 2014 grâce aux économies faites via l'achat groupé de l'UGAP.

Rénovation de l'installation de chauffage/climatisation du siège

L'Agglomération Melun Val de Seine rénovera en 2016 l'installation de traitement d'air des locaux administratifs existants. Les objectifs de cette rénovation sont notamment :

- obtenir une régulation efficace,
- utiliser la chaleur dégagée par les personnes (notamment en salles de réunion) pour chauffer le reste des locaux,
- utiliser la fraîcheur des sous sols pour rafraîchir le reste des locaux

b/ L'éco-team : ensemble pour préserver nos ressources et optimiser nos moyens,

II-b -1 Bilan de l'année 2015

L'éco-team est une équipe composée uniquement d'agents communautaires volontaires. L'objectif est de rassembler les "bonnes volontés" pour agir par des projets concrets au sein de l'Agglomération, et devenir exemplaire.

Les réunions se déroulent environ toutes les huit semaines. Pour chaque thématique, un état des lieux est mené, des actions sont proposées et une évaluation est réalisée en fin d'année. Pour mener à bien ces projets, chaque membre est autorisé à travailler 0,5 jour/mois sur son temps de travail, sur les thématiques de l'éco-team (soit 1 heure par semaine). En contrepartie, il s'engage à être un membre actif !

En 2015, l'éco-team est composée de 18 membres. 4 réunions de travail et 2 évènements ont été organisés sur le temps de travail.

Quelques actions phares mises en place en 2015 sont présentées ci-dessous :

- **Distribution de paniers de produits locaux**

L'éco-team est passée par l'association « les fermiers du Gâtinais » pour proposer aux agents la distribution de paniers de produits locaux (bio ou agriculture raisonnée).

Le principe de l'association est de « professionnaliser » le principe de l'AMAP. En créant un intermédiaire, entre le producteur et le consommateur, l'association propose aux agents les produits de près de 25 producteurs locaux (périmètre de 30 km). L'achat des produits ainsi que le paiement se font par l'intermédiaire d'un site internet. Aucun abonnement n'est demandé et chaque agent peut commander la quantité de produit souhaitée.

Les livraisons à la CAMVS ont commencé le 19 décembre 2014. Jusqu'au 1 septembre 2015, les livraisons étaient faites tous les 15 jours. Depuis le mois de septembre une livraison hebdomadaire est proposée. Au 10 novembre, 17 livraisons ont été faites et 72 commandes passées.

- **Composteur,**

Dans l'objectif de mieux valoriser les déchets de la salle de restauration mais également de sensibiliser les agents au tri, l'Eco-team souhaitait mettre en place un composteur.

Le SMITOM LOMBRIC étant compétent sur la collecte et le traitement des déchets ménagers sur le territoire a été sollicité pour mettre en place ce projet.

Compte tenu du partenariat entre les deux structures et du caractère éco-exemplaire de la démarche, le SMITOM-LOMBRIC a décidé de mettre à disposition gracieusement un composteur à "l'eco-team" de la CAMVS.

Une convention a été signée entre le SMITOM et la CAMVS et, le 21 mai 2015, le composteur a été installé dans les jardins de l'Agglomération.



Un agent du SMITOM a accompagné l'eco-team dans la démarche et est resté 2 heures dans les locaux pour assurer une formation des agents. Des documents de sensibilisation ont également été affichés dans la salle de restauration pour rappeler quels aliments étaient compostables.

- **Formation vélo électriques**

3 vélos électriques sont disponibles pour les agents de l'Agglomération pour leurs déplacements professionnels mais également personnels sur le temps du déjeuner. Après évaluation, il a été constaté que les vélos étaient peu - et de moins en moins – utilisés.

Pour faire évoluer les pratiques l'éco-team a proposé d'organiser un temps de formation/ découverte de ces vélos électriques. En partenariat avec le service mobilité, un temps a donc été organisé le 28 mai entre midi et deux. Formation, conseils et essais étaient proposés à tous les agents autour d'un déjeuner convivial.

L'évènement a été une réussite. Près de 30 agents ont essayé les vélos et se sont dits convaincus par l'intérêt de ces temps de formation/présentation.



- **Frigo partagé**

Afin de limiter le gaspillage alimentaire pour les agents déjeunant à l'Agglomération, une initiative intitulée "frigo partagé" a été mise en place.

Le principe est qu'une clayette du frigo, mise à disposition des agents, est "réservée" aux aliments/plats qu'un agent souhaite partager plutôt que de jeter. Quelques situations sont données en exemple : avant de partir en vacances, quand la date de péremption est trop proche, lorsque vous récupérez plein de légumes du jardin



II- b-2 Perspectives de l'année 2016

Plusieurs actions ont été définies pour 2016 et l'éco-team y travaille d'ores et déjà.

- **Economie d'eau,**

Le projet est de distribuer des Kits d'économie d'eau aux agents de l'Agglomération. Le principe du Kit est proposé par des entreprises qui financent l'action via les Certificats d'économie d'Énergie.

Ce kit, distribué gracieusement serait composé de mousseurs et d'une douchette permettant de limiter la consommation d'eau des agents. Si l'action est une réussite, le projet pourrait être étendu avec une distribution aux ménages bénéficiant des aides "mon plan renov" ou encore aux agents des communes.

En contre partie de la distribution de ces kits, les agents s'engagent à les installer à leur domicile et signent une convention d'intention.

- **Ruche**

L'éco-team souhaite proposer la mise en place d'une ruche dans les jardins de l'Agglomération. L'objectif de ce projet est de favoriser la biodiversité sur le territoire, de développer des pollinisateurs naturels mais aussi de sensibiliser les agents à la biodiversité .

Les conditions de gestion et d'entretien ainsi que les risques et les avantages doivent être étudiées et évaluées avant de valider le projet.

- **Visite de sites exemplaires**

L'Agglomération gère, entretient, développe ou participe à des projets et des infrastructures vertueux au point de vu environnemental, économique ou technique, sur le territoire comme les stations d'épuration, l'unité de valorisation énergétique ou encore la patinoire et l'hôtel des artisans...

L'éco-team, persuadée de l'importance de l'exemple, souhaiterait valoriser ces infrastructures pour sensibiliser les agents à des notions comme le tri, la gestion des déchets, la faible consommation énergétique dans les bâtiments, l'assainissement ou encore la gestion différenciée des espaces verts. Pour ce faire, des visites pourraient être organisées sur l'heure du déjeuner pour les agents volontaires.

c/ La mutualisation des services, des compétences et des marchés pour favoriser la solidarité entre territoires

II-c -1 Bilan de l'année 2015

Que cela soit au niveau des services, des compétences ou encore des marchés, la dynamique d'optimisation a pris une nouvelle dimension en 2015.

Les marchés groupés.

Pour un développement efficace et efficient des services au niveau de l'Agglomération et des communes, la formule des marchés groupés et ou de groupements de commandes se développe. Ainsi, suite au succès du marché groupé relatif à l'achat de fournitures administratives (économies pouvant aller jusqu'à 50% sur le budget « enveloppe ») avec 5 communes, l'Agglomération a poursuivi cette dynamique

- **Téléphonie (fixe/mobile) et internet,**
L'Agglomération Melun Val de Seine et 13 des 14 communes du territoire ont décidé d'adhérer au groupement de commande lancé par le SIPEREC « Voies données fixes mobiles » sur les services de téléphonie et internet pour une durée de 3 ans. Ce marché groupé est l'opportunité d'optimiser le fonctionnement de la téléphonie dans les communes. Pour certaines communes le gain financier peut atteindre 50%. De plus, Le fait d'adhérer ensemble au SIPPEREC a permis de limiter les frais d'adhésion notamment pour les petites communes.
- **Photocopieurs,**
Ce marché à bons de commandes est accessible à toutes les communes qui ont adhéré à la convention de mutualisation des systèmes d'information. Il permet aux communes d'acheter de nouvelles machines au fur-et-à-mesure des besoins (remplacements, besoins nouveaux), sur les années 2015 à 2018. Une maintenance de 6 ans se déclenche à compter de la mise en service.
- **Informatisation dans les écoles,**
L'Agglomération Melun Val de Seine a lancé un marché groupé pour l'achat d'ordinateurs, de tableaux blancs interactifs et de classes mobiles afin d'informatiser les écoles de l'Agglomération. Ce marché à bons de commandes est également accessible à toutes les communes qui ont adhéré à la convention de mutualisation des systèmes d'information

Mutualisation

- **La mutualisation des systèmes d'informations** a pris de l'ampleur en 2015 avec l'arrivée de deux nouvelles communes : Boissise-la-Bertrand et Seine-Port. C'est ainsi 13 communes qui ont mutualisé leur compétence informatique afin de la rendre plus optimale.
- **Schéma de mutualisation**
La loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 impose aux intercommunalités d'élaborer un schéma de mutualisation des services. Afin de

répondre à cette obligation, Melun Val de Seine a lancé la démarche en concertation étroite avec chaque commune membre et les services communautaires. Pour répondre aux attentes politiques, mais également aux réalités techniques, un ensemble d'entretiens et de réunions ont été organisés avec les maires, les élus mais aussi les directeurs généraux des services et les responsables des services.

II- c-2 Perspectives de l'année 2016

Les nouvelles compétences communautaires

Les compétences des communautés d'Agglomération ont fortement évolué avec la parution des lois suivantes :

- La Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21/02/2014 rend la compétence « politique de la ville » communautaire au 1er janvier **2016**. A cette date l'Agglomération accueillera les agents communaux en charge jusqu'alors de cette compétence (cf p 17).
- Au plus tard au 1er janvier **2017**, la loi NOTRE rend communautaires les compétences « tourisme » et « zones d'activités ». De plus, en **2018**, les intercommunalités prendront la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) et, au plus tard en 2020, la compétence « Eau potable ».

De plus, suite à la loi MATPAM, le périmètre de l'Agglomération s'étend au 1er janvier 2016, à deux communes supplémentaires (ST Fargeau-Ponthierry et Pringy). En 2017, les effets de la loi NOTRE modifieront également le périmètre de l'Agglomération. L'ensemble des politiques publiques devra s'adapter à ces modifications (cf p 52).

Pour être prêt à assurer et exercer ces nouvelles compétences, l'année 2016 sera une phase importante de préparation avec les services communaux, communautaires et les délégataires actuellement en charge de ces missions.

Mutualisation

- Adoption du schéma de mutualisation.
Le schéma sera adopté en conseil communautaire fin premier trimestre 2016.
- Direction mutualisée des systèmes d'information.
La direction accueille, en janvier 2016, les agents de la communes de Dammarie-les-Lys. Les 14 communes historiques auront ainsi leurs systèmes d'information mutualisés. Plus tard, les deux nouvelles communes pourront rejoindre ce service mutualisé.
- Création d'une « infrastructure système » mutualisée.
Ce projet consiste à relier entre eux les bâtiments afin d'optimiser le nombre de salles serveurs communales et intercommunales, de mutualiser les espaces de stockage. Cette mutualisation permettra de limiter les salles serveurs à deux mais également un gain important au niveau environnemental avec une diminution des émissions de Gaz à effet de Serre liées au fonctionnement des serveurs.

d / L'égalité femme/homme pour un épanouissement de chacun

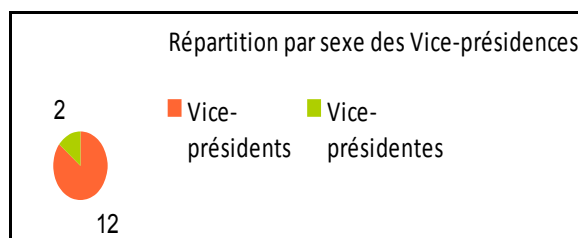
Dans cette quatrième finalité est présentée l'organisation interne de la Communauté d'Agglomération sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'effectif, de rémunération et de formation. Ce chapitre est le second volet du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

II- d -1 Bilan de l'année 2015

Organisation interne de la collectivité

L'obligation réglementaire se révèle aujourd'hui une opportunité pour faire un état de la situation existante et appréhender cet enjeu d'égalité au travers des compétences exercées.

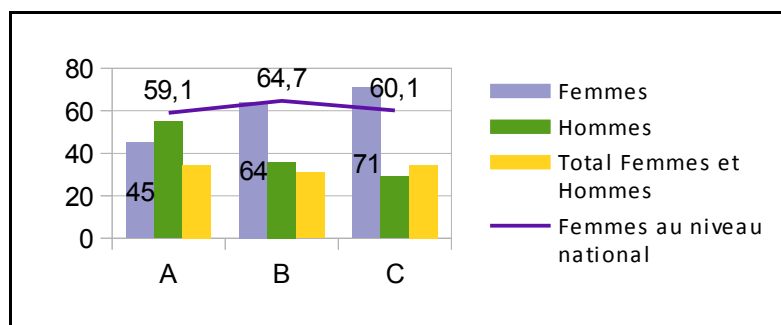
14 élu.e.s composent le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération : 12 Vice-Présidents et 2 Vice-Présidentes en charge des Travaux et Bâtiments (3ème Vice-Présidence) pour l'une et du Plan Climat Énergie Territorial (9ème Vice-Présidence) pour la seconde.



Effectif interne au 31 décembre 2014

Au 31 décembre 2014, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine comptait un effectif de 90 agents : 60% d'entre eux étaient des femmes.

Répartition sexuée par catégorie A, B et C
(en pourcentage par catégorie – au 31/12/2014)



Le graphique ci-dessus fait apparaître la répartition des femmes et des hommes par catégorie A, B et C et la répartition générale des agents (femmes et hommes confondus) par catégorie. On note une sur-représentation des femmes dans la catégorie C, et dans une moindre mesure dans la catégorie B. On constate par ailleurs une sur-représentation des femmes catégorie A dans la filière administrative (65% contre 25% d'hommes) et une sous-représentation dans la filière technique (11% contre 89% de femmes).

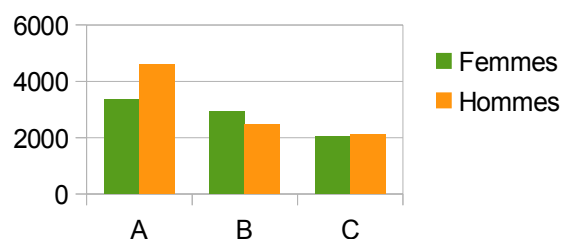
Notons qu'à compter de février 2015, il restait 4 emplois fonctionnels : 3 d'entre eux étaient occupés par des hommes.

La rémunération des agents

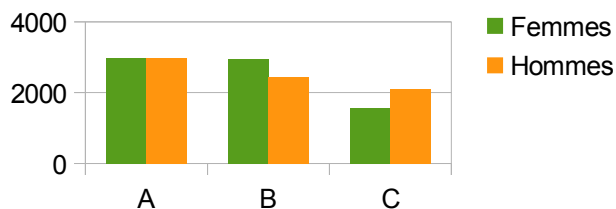
Compte-tenu du nombre restreint d'agents sur certains emplois fonctionnels et/ou dans certaines filières, les chiffres indiqués ci-dessous restent relativement globaux, mais permettent cependant de donner quelques éclairages sur les rémunérations par sexe.

Toutes catégories confondues, les femmes ont un salaire de 2 681€ brut par mois contre 3 386€ brut par mois pour les hommes, soit un écart de 705€. Notons cependant qu'on dénombre, sur cette période, 4 emplois fonctionnels chez les hommes, contre 1 chez les femmes et que 6 femmes (1 catégorie A et 5 catégorie C) sont à temps partiel.

Répartition sexuée des rémunérations par catégorie (salaire brut au 31/12/2014)

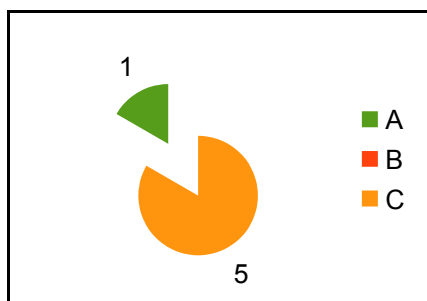


Répartition sexuée des rémunérations par catégorie hors emploi fonctionnel et temps partiel (salaire brut au 31/12/2014)



Hors temps partiel et emploi fonctionnel, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes passe de 705€ à 78€. Toutes catégories confondues, les femmes ont un salaire de 2 488€ brut par mois contre 2 514€ brut par mois pour les hommes.

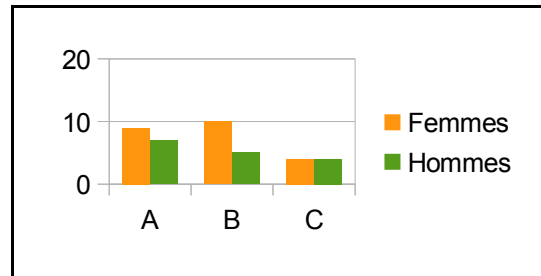
Répartition des agents en temps partiel par catégorie



Seules des femmes ont fait le choix d'un temps partiel.

La formation des agents

*Répartition sexuée des agents partis en formation au cours de l'année 2014
(en nombre d'agents)*



En nombre d'agents, les femmes suivent davantage de formation que les hommes, toutes catégories confondues. Rapporté à l'effectif sexué par catégorie, on constate que 44% d'hommes sont formés en 2014 contre 42% de femmes :

- Sur la filière administrative, 58% d'hommes formés pour 44% de femmes.
- Sur la filière technique, 41% d'hommes formés pour 25% de femmes.

Les données présentées ci-dessus font l'objet du premier rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, conformément aux attentes du décret n°2015-761. Les éléments présentés visent, dans un premier temps, à objectiver la réalité sous l'angle nouveau de l'égalité entre les femmes et les hommes.

e/ 16 communes pour le développement du territoire

Les réformes territoriales MATPAM (*modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles* du 27 janvier 2014) et NOTRe (*nouvelle organisation territoriale de la République*) modifient au 1er janvier 2016 puis au 1er janvier 2017 le périmètre de l'Agglomération Melun Val de Seine.

II-e -1 Bilan de l'année 2015

Le périmètre de l'Agglomération Melun Val de Seine, évolue suite à la loi MATPAM, et intègre, dès le 1er janvier 2016, les 2 communes de la Communauté de communes Seine école (Saint Fargeau-Ponthierry et Pringy).

L'année 2015 a été une année de préparation pour organiser cette extension de périmètre dans les meilleures conditions. Nombreux impacts ont dû être anticipés que cela soit au niveau des compétences, que des ressources humaines ou encore de problématiques de logistique. Pour faciliter ce travail, les cabinets d'études FCL et SW ont été mandatés pour l'accompagnement des deux EPCI dans cette modification de périmètre.

Accompagnement de l'extension du périmètre

Pour organiser au mieux l'extension de périmètre, les deux collectivités concernées ont choisi de mandater communément un cabinet d'étude pour les accompagner dans cette mission. Les cabinets FCL et SW ont été sélectionnés pour un accompagnement des missions suivantes :

- Optimisation des compétences,
- Transfert des charges financières
- Gestion des ressources humaines
- Extension des politiques publiques

Une méthodologie concertée a été préconisée pour cette mission. Ainsi, au niveau du pilotage, le comité technique a été composé d'élus et de directeurs généraux des services des collectivités et le comité de pilotage des bureaux communautaires des deux EPCI.

Pour faciliter l'adaptation des services à la nouvelle configuration dès le 1er janvier 2016, des groupes de travail thématiques par compétence, composés des agents de Seine École, des communes de Pringy et Saint Fargeau-Ponthierry et de l'Agglomération Melun Val de Seine, ont été créés, pour expliciter leurs besoins et attentes.

Le changement de périmètre a également des conséquences sur des structures liées aux intercommunalités comme le Syndicat Mixte d'Études et de Programmation (SMEP) ou encore la Mission Emploi-Insertion Melun Val de Seine (MEI-MVS).

Suppression du SMEP

Le Syndicat Mixte d'Études et de Programmation (SMEP) était en charge de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur le territoire de l'Agglomération Melun Val de Seine et de Seine École. La dissolution du Seine école mène de fait à la dissolution de la structure, le SCOT ayant le même périmètre que l'agglomération à 16. Le SCOT sera ainsi, à partir du 1^{er} janvier 2016, élaboré par l'Agglomération

II- e-2 Perspectives de l'année 2016

L'Agglomération Melun Val de Seine accueillera dès le 1^{er} janvier 2016 dans ses locaux, les agents de la Communauté de Communes Seine École. Il est à noter que cette extension de périmètre est concomitante avec le transfert de compétence « politique de la ville » (p 16) et l'accueil des agents de la ville de Dammarie-les-Lys dans la direction mutualisée des systèmes d'informations- DMSI (p 48). Le visage de l'Agglomération sera donc profondément modifié.

- Arrivée des nouveaux agents,

L'arrivée des nouveaux agents se traduira par un réaménagement des bureaux. Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail est associé pour que ces changements se fassent dans les meilleures conditions et soient ainsi bien vécus par les agents.

- Modification du conseil communautaire

L'extension du périmètre demande également un changement de gouvernance. Une nouvelle distribution des sièges au sein des différentes instances (bureau, conseil et comités) sera mise en œuvre dès les premiers mois de l'année.

- Élargissement des périmètres de projets et des politiques publiques.

Le nouveau périmètre de l'Agglomération implique une modification du périmètre des projets de territoire et plus largement des politiques publiques. Les documents de planification comme le Programme Local de l'Habitat et le Plan Climat énergie Territorial devront évoluer pour prendre en compte au mieux les spécificités des deux nouvelles communes et les traduire dans les plans d'actions. De la même façon, les politiques publiques comme la gestion des déchets, l'assainissement ou encore la mobilité devront être réinterrogés pour que les services rendus et les coûts associés soient lissés au niveau du territoire.

- Préparation de l'évolution de périmètre en 2017

Suite à l'adoption de la loi NOTRe, l'Agglomération devrait voir, au 1^{er} janvier 2017, une nouvelle évolution de son périmètre. A ce jour, 4 communes supplémentaires sont pressenties pour rejoindre l'Agglomération. Par ailleurs, le législateur transfère au niveau communautaire un certain nombre de compétences. (cf p 48). L'année 2016 sera donc une année de préparation pour prendre en compte, organiser et anticiper tous ces nouveaux changements. Le challenge à mener sera aussi bien humain avec l'accueil de nouveaux agents, que technique et juridique avec l'extension du périmètre et la prise de nouvelles compétences.

III/
In
DiCA
TE
URs

FONCTIONNEMENT AGGLOMERATION

	2013	2014	2015
Nombre d'agents	94	90	100
Nombre d'agents titulaires	76	80	90
Nombre d'agents contractuels	18	10	10
Nombre d'agents de sexe féminin	-	54	-
Nombre d'agents de sexe féminin par catégorie (A, B et C)	-	A : 14 B : 18 C : 22 Total : 54	-
Nombre de jours de formation suivie	134	154,5	183
Nombre d'agents de sexe féminin ayant suivi une formation par catégorie (A, B et C)	-	A : 9 B : 10 C : 4 Total : 23	-
Nombre d'agents de sexe masculin ayant suivi une formation par catégorie (A, B et C)	-	A : 7 B : 5 C : 4 Total : 16	-
Écart de rémunération en moyenne entre homme et femme hors temps partiel et emploi fonctionnel	-	78,00 €	-
Taux d'emploi de travailleurs handicapés (%)	5,1	2,15	2,17

INFORMATIQUE / COMMUNICATION

FIBRE OPTIQUE	2014		2015
Logements raccordables	En août : 22% - 12 000 lgts		14 000 lgts
COMMUNICATION			
	2013 Du 1/11/12 au 31/10/2013 :	2014 Du 1/11/13 au 31/10/2014	2015 Du 1/11/14 au 31/10/2015
Fréquentation du site internet agglo	131287	143289	159709
Fréquentation du site Culturetvous.fr	2566 (ouverture du site le 01/09/13)	14785	27858
Fréquentation du site « melunvaldeseine.tv »	53 (ouverture du site le 21/10/13)	2385	6955

Salons / Événements 2014

Événements	Partenaires/co-organisateurs	Visiteurs 2014	2015
Rencontre d'affaires Grands Comptes "Business Booster"	Organisateurs :CCI 77- CDADF Partenaires : San et EPA Sénart	95	Événement non organisé
Rencontre d'affaires "Matinée d'inspiration créative autour de"	Partenaire : club PAI	« ... secrets de la texture » 13	« ...du gluten » 45

Vitagora Melun Val de Seine café (co-organisateur) Robotique Design Thinking Formulation	Partenaires : Vitagora	-Robotique :13 -Design Thinking:10 -formulation :	3D printing : 15 Speed Business : 11 Levée de fonds : 15 Intelligence et sécurité Economique :14 Export : 8 Speed Business : 11 Bio : 14
XXIVe Synapses du Grand Gâtinais : "l'innovation dans l'alimentaire"	Partenaire : Pôle Sud Paris	95	Événement non organisé
Salon Business Women (co-organisateur)	Partenaires : Dirigeantes Actives 77, Région IDF, MEIMVS, le Mée-sur-Seine, SMD, CCI, CMA, Pôle emploi, Affile 77	300	Événement non organisé
Coulisses du Bâtiment (co-organisateur)	Partenariat : Fédération du BTP 77	700	Événement non organisé
Accueil mission exploratoire Québécoise spécialisée en agroalimentaire	partenaire : club PAI	20	Événement non organisé
"Réseau entreprendre"		30	Événement non organisé
Ateliers communication : "Comment structurer votre communication ?"	Partenaires: rurban coop - cidff 77 -meimvs	8	Événement non organisé
Congrès des maires	Partenaires : USM 77, Dammarie-lès-lys	3 000	4000
Salon de l'artisanat	Partenaires : CMA/ Lycée B Francklein	1 000	Événement non organisé
Salon de l'étudiant	Partenaires : Agglo de Sénart, CIO	3 000	Événement organisé sur Sénart cette année

Ateliers INNOV 77	Partenaires : SMD et réseau innov 77	/	2 ateliers : "plan industrie Ile de France" : 45 pers - "maîtrise de l'énergie" : 19 pers
Scientitour	partenaires : scientipôle et Smd	/	40 pers
Ouverture du musée de la gendarmerie	Partenaires : Musée de la gendarmerie nationale	/	7100 visiteurs (2 jours d'inauguration)
ANIMATIONS CULTURELLES	2013	2014	2015
Orchestre Melun Val de Seine	511 pers pour 4 concerts	664 pers pour 3 concerts	373 pour 2 concerts +1 à venir
Camerata Melun Val de Seine	865 pers pour 9 concerts	523 pers pour 5 concerts	/
Concerts Les Amplifiés + inter-lycées	5 concerts : 1 098 personnes	5 concerts pour 1 146 personnes	4 concerts pour 1728 1 concert à venir
Intervention dans les lycées	39 interventions dans 6 lycées +IUT de Senart : 1 150 élèves	41 interventions dans 6 lycées + IUT de Sénart : 1 200 élèves	55 interventions 2475 élèves
	6 concerts au sein des lycées de l'agglo : 660 élèves	6 concerts au sein des lycées de l'agglo : 890 élèves	12 concerts : 669 élèves en classique 850 en musiques actuelles
	2 Spectacles Peace & Lobe : 307 élèves	2 Spectacles Peace & Lobe : 363 élèves	2 spectacles Peace & Lobe : 278 élèves
Cinéma en plein air	Financement à 50% de la projection, 100% de la communication		4 séances (VLP, Melun, DLL, SP) : 550 entrées
ANIMATIONS SPORTIVES	2013	2014	2015
Sport passion	680 stages	698 stages	622 stages
Master de Fleuret	784 pers	886 pers	1022 pers

MOBILITE

DEPLACEMENTS INTERNES			
	2013	2014	2015
Kms effectués en vélo électriques (1 déplacement estimé à 5km)	720	460	300
Kms motorisés parcourus (flotte de véhicules)	14 181	21 847	/
% d'agent venant en voiture	/	65	/
% d'agent venant en TC	/	16	/
MELIBUS			
	2013	2014	2015
Nombre de bus en circulation :	71	71	71
Nombre de kilomètres parcourus :	2 255 000	2 406 000	2 590 000
Nombre d'utilisateurs /an	6 960 330	7 641 086	8688276
Nombre de voyageur spar jour en semaine :	26 235	28 821	32 591
Évolution du nombre de voyageurs entre N et N-1	5,00%	10,00%	13,70%
Nombre de voyageur s le samedi	/	/	172,77
Nombre de voyageurs le dimanche	/	/	36,72
Nombre d'arrêts de bus rendus « accessibles » durant l'année sur les 380 du réseau	137 (+68)	206 (+69)	239 (+33)

HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

MON PLAN RENOV'			
	2012	2013	2014
Gain moyen constaté après travaux « Mon plan renov » (KwhEP/m ² /an par logt)	4 320	12 080	12 236
Économie réalisée/an « Mon plan renov » (KwhEP)	393 105	543 598	819 817
Subventions versées sur des critères « développement durable » (€) (sur fonds propres)	87 880	83 788	161 631
HÉBERGEMENT			
	2013	2014	2015
Nombre dossiers GRL traités	2	4	1
Nombre de places d'hébergement d'urgence prévues	210	210	210

Nombre de places d'accueil pour les Gens du voyage	58	58	58
Nombre de chambres chez l'habitant	65	68	70
GENS DU VOYAGES			
	2012	2013	2014
Scolarisation en maternelle	22	33	25
Scolarisation élémentaire	88	85	45
Ateliers « lutte illettrisme »	/	12 ateliers 62 participants	Ateliers couplés « accès à la lecture »
Atelier « accès à la lecture »	/	3 séances 18 participants	26 ateliers 169 participants
Animation « accès à la culture »	/	2 ateliers 37 participants	15 séances 102 participants
CLAUSE SOCIALE			
	2013	2014	2015
heure de travail provoquée dans les marchés PRU	60 000	30 720	20 529 (arrêtées au 30/10/12)
heure de travail provoquée hors marchés PRU	15 000	11 878	5 557
APPEL A PROJET			
	2013	2014	2015
Montant (€) des subventions distribuées pour la politique de la ville	832 520	828 600	696 350
Montant (€) des subventions distribuées pour l'habitat	377 674	379 681	344849
Montant (€) des subventions distribuées pour l'accompagnement des gens du voyage	21 000	21 000	16 800
BOURSE DES LOCAUX :			
	2012	2013	2014
Nombre de demandes de locaux	100	76	78
Nombre d'affaires suivies	50	50	78
Nombre d'affaires abouties	4	7	4
ENVIRONNEMENT			
DECHETS			
	2012	2013	2014
Composteurs distribués	132	105	92

Composteurs en pied d'immeuble	2	4	2	
Kg déchets résiduels / hab	290	288	285	
Kg d'Emballages/an/hab	17	20	20	
Kg Encombrants/an/hab	17	16	15,5	
Kg Déchets verts/an/hab	53	56	57	
Volume (L) papier trié /an/ agents CAMVS	0	7 920	15840	
FORÊT DE BRÉVIANDE				
	2012	2013	2014	2015
Montant de la participation de la CAMVS (€)	150K	150K	150 K	150 K
Nombre de participants aux activités	5 172	5 722		
ASSAINISSEMENT				
	2012	2013	2014	
Volume d'eau facturé (m3)	8 650 029	9 598 132	9 835 257	
Longueur de réseau (km)	524	525	526,6	
Nombre d'interventions sur le bail de travaux	323	326	337	
Montant des interventions pour le bail travaux	1 047 663	1 345702	1 008 732	
Urbanisme				
Nombre de permis instruits par le service assainissement	376	252	151	
ENERGIE				
PLAN CLIMAT				
	2011			
GES produit en interne par la CAMVS (patrimoine et compétence)- tCO2 :	20 972			
GES produit sur le territoire (habitat + activité économique) tCO2 :	289 217			
Certificat Économie d'énergie				
	2015			
Kwh Cumac déposé	6678960			
Montant perçu par valorisation des CEE (€)	16000			